

# RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS 2019-2020



# RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS 2019-2020

Rapport sur le financement des services publics – 2019-2020

Dépôt légal – Décembre 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2021

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Rapport sur le financement des services publics .....</b>	<b>1</b>
1.1 Faits saillants .....	3
1.2 Revenus de tarification par secteur .....	9
1.2.1 Ministères .....	9
1.2.2 Organismes et fonds spéciaux .....	13
1.2.3 Réseau de la santé .....	19
1.2.4 Réseaux de l'éducation .....	21
1.2.5 Services de garde .....	28
1.2.6 Régimes d'assurance .....	30
1.2.7 Revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec .....	37
1.3 Mesures pour les ménages à faible revenu .....	39
1.4 Comparaison interprovinciale des revenus de tarification .....	43
<b>ANNEXE I : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères .....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXE II : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et                   fonds spéciaux .....</b>	<b>63</b>



## Liste des tableaux descriptifs de la tarification des ministères

Affaires municipales et Habitation .....	48
Agriculture, Pêcheries et Alimentation .....	49
Assemblée nationale .....	51
Conseil exécutif .....	51
Culture et Communications .....	52
Économie et Innovation .....	52
Éducation et Enseignement supérieur.....	53
Énergie et Ressources naturelles .....	53
Famille.....	54
Finances .....	54
Forêts, Faune et Parcs .....	55
Immigration, Diversité et Inclusion .....	56
Justice.....	57
Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections .....	58
Santé et Services sociaux.....	58
Sécurité publique.....	59
Transports .....	60
Travail, Emploi et Solidarité sociale.....	61

## Liste des tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux

Autorité des marchés financiers .....	63
Autorité des marchés publics.....	64
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.....	64
Centre de recherche industrielle du Québec.....	64
Centre de services partagés du Québec.....	65
Commission de la capitale nationale du Québec.....	65
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec .....	66
Corporation d'urgences-santé.....	66
École nationale de police du Québec.....	67
École nationale des pompiers du Québec.....	67
Fondation de la faune du Québec .....	68
Fonds aérien.....	68
Fonds de développement du marché du travail.....	68
Fonds de gestion de l'équipement roulant.....	69
Fonds de partenariat touristique .....	69
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État .....	70
Fonds de transition énergétique .....	71
Fonds des biens et des services .....	71
Fonds des générations.....	72
Fonds des registres du ministère de la Justice .....	72
Fonds des réseaux de transport terrestre .....	73
Fonds des ressources naturelles .....	74
Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier.....	74
Fonds des services de police .....	75
Fonds d'information sur le territoire .....	75
Fonds du centre financier de Montréal .....	76
Fonds vert.....	76
Héma-Québec .....	77
Institut de la statistique du Québec .....	77
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.....	77
Institut national d'excellence en santé et services sociaux .....	78

Institut national de santé publique du Québec .....	78
La Financière agricole du Québec.....	78
Musée d'Art contemporain de Montréal.....	79
Musée de la Civilisation .....	79
Musée national des beaux-arts du Québec .....	80
Office des professions du Québec.....	80
Régie de l'assurance maladie du Québec .....	81
Régie de l'énergie .....	81
Régie des installations olympiques .....	82
Régie du bâtiment du Québec .....	82
Revenu Québec.....	83
Société de développement de la Baie-James.....	83
Société de développement des entreprises culturelles .....	84
Société de financement des infrastructures locales du Québec.....	84
Société de la Place des Arts de Montréal .....	84
Société de l'assurance automobile du Québec.....	85
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) .....	85
Société des établissements de plein air du Québec.....	85
Société des Traversiers du Québec .....	86
Société d'habitation du Québec .....	86
Société du Centre des congrès de Québec .....	87
Société du Grand Théâtre de Québec .....	88
Société du Palais des congrès de Montréal .....	89
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.....	90
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec) .....	90
Société québécoise des infrastructures .....	91
Société québécoise d'information juridique .....	91
Transition énergétique Québec .....	91
Tribunal administratif des marchés financiers .....	92
Tribunal administratif du Québec.....	92
Tribunal administratif du travail .....	92



# 1. RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le *Rapport sur le financement des services publics 2019-2020* fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue dans la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente les revenus de tarification contribuant au financement des services publics.

Globalement, en 2019-2020 :

- les revenus de tarification totaux s'élèvent à 19,1 milliards de dollars;
- les revenus de tarification représentent 11,7 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés);
- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des réseaux du Québec sont inférieurs de 445 \$ par habitant, en comparaison avec les autres provinces canadiennes.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée directement par les usagers, au moyen de tarifs, par rapport à celle qui est assumée par la collectivité, au moyen des impôts et des taxes. Il constitue ainsi une importante source d'information pour le gouvernement et les citoyens, car il permet de mieux comprendre et d'assurer le financement de services publics de qualité.

Le rapport présente le portrait des revenus de tarification gouvernementaux en distinguant deux regroupements, soit :

- les tarifs des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que des services de garde à contribution réduite, dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs des différents régimes d'assurance publics, qui sont approuvés par les conseils d'administration des organismes chargés d'administrer ces régimes.

Il est à noter que la tarification des biens et services fournis par les entreprises du gouvernement à vocation commerciale est régie par leurs propres règles de tarification. Ainsi, les revenus provenant de la vente d'électricité par Hydro-Québec sont présentés à titre indicatif dans ce présent rapport.

De plus, une comparaison interprovinciale sommaire des revenus de tarification est incluse dans le rapport.

Finalement, des informations détaillées sur la tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020 sont présentées dans les annexes I et II.

## **▣ Précision sur l'univers du *Rapport sur le financement des services publics***

Le *Rapport sur le financement des services publics* vise à présenter l'ensemble des services publics pour lesquels une tarification est exigée des usagers. Pour cette raison, l'univers du rapport inclut aussi des tarifs encadrés par le gouvernement, qui sont perçus par des entités non gouvernementales. Il s'agit notamment :

- des droits de scolarité perçus par les universités hors du réseau de l'Université du Québec;
- des contributions parentales pour les services de garde à contribution réduite, qui sont payées directement à l'établissement.

La présentation de ces informations permet d'obtenir un portrait plus complet des services publics financés par la tarification et de mieux mesurer l'importance de la tarification dans le financement des services publics.

## Note

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour 2019-2020 selon le statut des organismes gouvernementaux présenté dans le *Budget de dépenses 2019-2020*.

Les données des exercices financiers antérieurs sont redressées de manière à refléter la structure des ministères, des organismes et des fonds spéciaux en vigueur en 2019-2020.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Pour les besoins du présent rapport, les tarifs fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Le terme « service », employé seul, réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités présentées dans le Rapport sur le financement des services publics.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentés peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

## 1.1 Faits saillants

### □ Évolution des revenus de tarification des services publics

En 2019-2020, les revenus de tarification totaux s'élevèrent à 19,1 milliards de dollars, soit une hausse de 113 millions de dollars par rapport à 2018-2019. Ces revenus proviennent globalement de deux sources :

- des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux et des services de garde, pour un total de 10,5 milliards de dollars, soit 55 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- des différents régimes d'assurance, pour un total de 8,6 milliards de dollars, soit 45 % de l'ensemble des revenus tarifaires.

TABLEAU 1

#### Revenus de tarification totaux (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde</b>				
Ministères	442	424	429	429
Organismes et fonds spéciaux	3 650	4 363	4 739	4 932
Réseau de la santé	1 747	1 795	1 883	1 943
Réseaux de l'éducation	2 829	2 962	3 090	2 836
Services de garde à contribution réduite <sup>(1)</sup>	560	569	542	405
<b>Sous-total</b>	<b>9 228</b>	<b>10 113</b>	<b>10 684</b>	<b>10 544</b>
<b>Régimes d'assurance</b>				
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)	2 541	2 618	2 851	2 982
Assurance automobile (SAAQ)	964	922	947	972
Assurance parentale	2 076	2 166	2 285	2 323
Assurance médicaments	2 021	2 114	2 160	2 206
Assurance stabilisation des revenus agricoles	56	54	65	72
Assurance récolte	22	22	18	24
<b>Sous-total</b>	<b>7 680</b>	<b>7 897</b>	<b>8 326</b>	<b>8 578</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 907</b>	<b>18 010</b>	<b>19 010</b>	<b>19 123</b>

(1) Les revenus de tarification des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les réseaux de l'éducation.

## □ Types de revenus de tarification des services publics

Les revenus de tarification des services publics présentés dans ce rapport se divisent selon les catégories suivantes : les droits et permis, la vente de biens et services, les redevances et les contributions des usagers aux régimes d'assurance publics.

TABLEAU 2

### Les types de tarification des services publics

(en millions de dollars)

	2019-2020
Droits et permis	1 992
Vente de biens et services	6 708
Redevances	1 845
Contributions des usagers aux régimes d'assurance publics <sup>(1)</sup>	8 578
<b>TOTAL</b>	<b>19 123</b>

(1) Il s'agit des contributions des usagers aux régimes d'assurance automobile du Québec, d'assurance santé et sécurité du travail, d'assurance parentale du Québec, d'assurance médicaments du Québec, d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte.

## ■ Distinction entre les redevances et les autres types de tarification des services publics

Les redevances sont des contreparties exigées par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles. Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs qui sont marginaux pour le gouvernement comparativement aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières.

Dans cette optique, la notion de niveau de financement n'est pas pertinente puisque la tarification de ces services n'est pas établie de manière à recouvrer les coûts de leur prestation selon un niveau de financement visé. Elle repose plutôt sur la valeur commerciale de la ressource ou du bien pour l'exploitant.

## □ Importance de la tarification dans le financement total des services publics

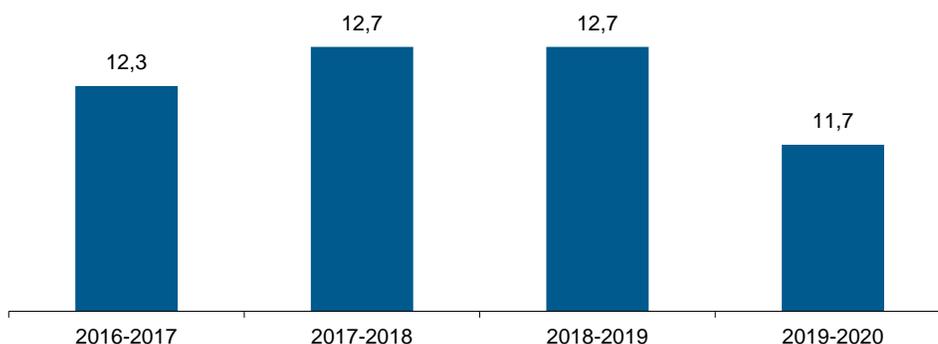
En 2019-2020, les revenus de tarification représentent 11,7 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés), soit 12,8 milliards de dollars, pour un financement total de 110,2 milliards de dollars<sup>1</sup>.

La diminution de la part de la tarification en fonction du financement total des services publics en 2019-2020, par rapport à 2018-2019, s'explique principalement par la hausse plus importante des dépenses publiques.

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les indemnités versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) aux accidentés du travail; les services de ces entités sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

GRAPHIQUE 1

### Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics (en pourcentage)



Note : Les services publics comprennent les services tarifés et non tarifés.

<sup>1</sup> Le financement total des services publics se rapporte à l'ensemble des sommes nécessaires à la prestation des services par le gouvernement, ce qui inclut les dépenses consolidées du gouvernement ainsi que la part du financement assumée par les usagers pour certains services, tel que les frais de scolarité pour les universités hors du réseau de l'Université du Québec.

## ■ Importance de la tarification par secteur

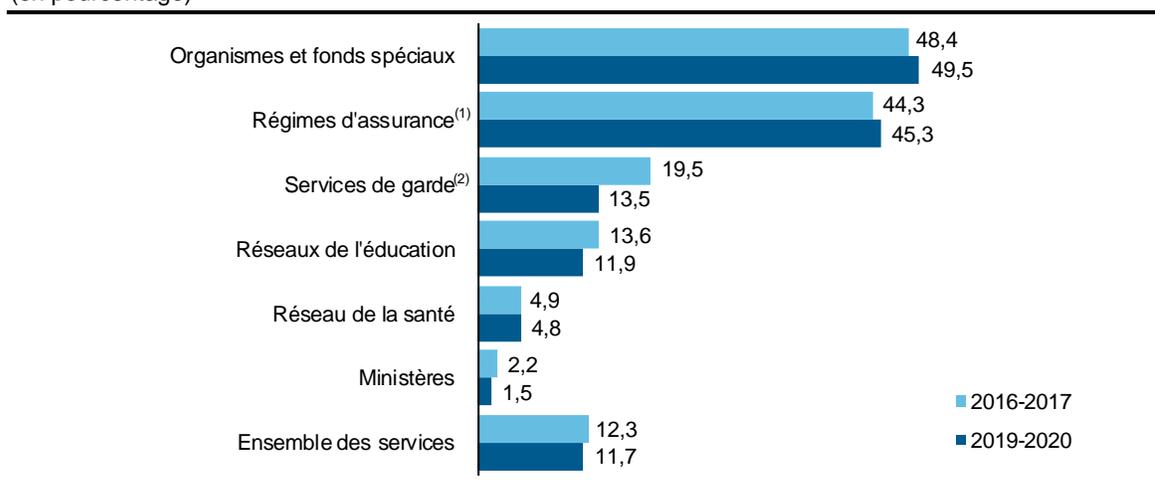
La proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics est plus élevée pour les organismes et fonds spéciaux et les régimes d'assurance que pour les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation. Cela s'explique par les règles de financement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

Entre 2016-2017 et 2019-2020, la proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics pour l'ensemble des services a légèrement diminué, passant de 12,3 % à 11,7 %. Cette baisse s'explique par une croissance des dépenses plus élevée que la hausse des revenus de tarification.

Il est à noter que la diminution de la proportion des revenus tarifaires dans le financement des services de garde s'explique par l'abolition complète de la contribution parentale additionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour plus de précisions, consultez la section Services de garde.

GRAPHIQUE 2

### Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics par secteur (en pourcentage)



Note : Le financement total des services publics comprend la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, à l'assurance récolte et aux services de garde.

(1) Les régimes d'assurance comprennent l'assurance médicaments, l'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'assurance récolte.

(2) Les services de garde comprennent les centres de la petite enfance, les garderies en milieu familial et les garderies privées subventionnées.

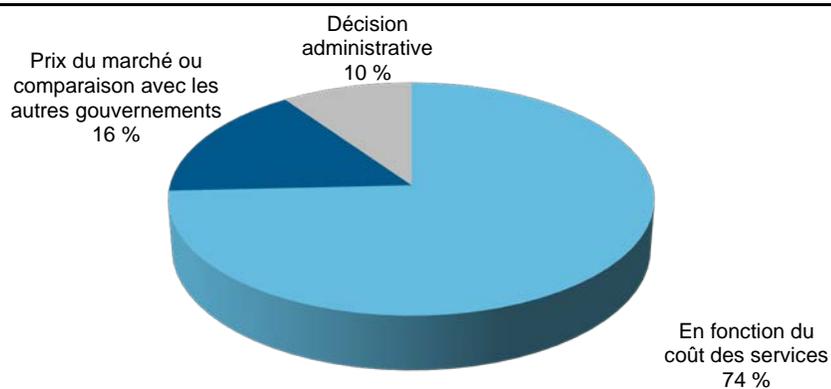
## ❑ Méthodes de fixation des tarifs

En 2019-2020, 74 % des revenus de tarification proviennent de tarifs déterminés en fonction du coût des services, et 16 % de tarifs établis sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 10 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 3

### Mécanismes de fixation des tarifs des services publics

(en pourcentage des revenus de tarification)



## □ Indexation des tarifs

L'indexation des tarifs vise à les ajuster en fonction de l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

Depuis 2011, la Loi sur l'administration financière (LAF) prévoit que tous les tarifs des ministères et organismes doivent être indexés le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, à l'exception des tarifs déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle; 11 % des revenus de tarification sont assujettis à ce mode d'indexation.

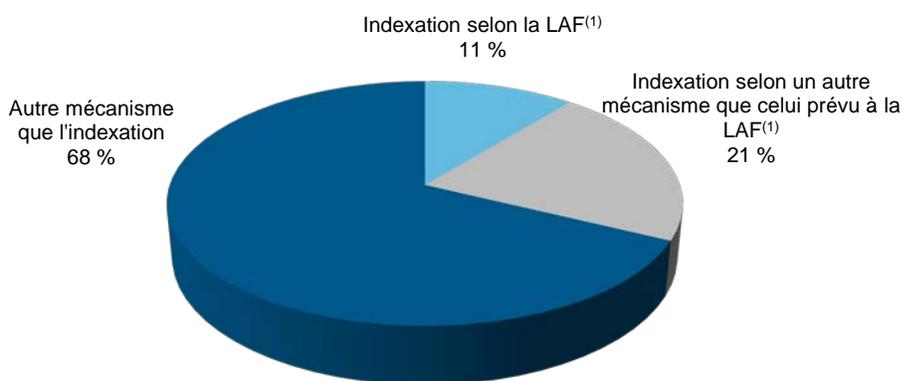
Une proportion de 21 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 68 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 4

### Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des services publics

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

## 1.2 Revenus de tarification par secteur

### 1.2.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères s'élèvent à 429 millions de dollars en 2019-2020, soit le même niveau qu'en 2018-2019, et permettent de financer 1,5 % de leurs dépenses.

TABLEAU 3

#### Revenus de tarification par ministère (en millions de dollars)

	2016-2017	2016-2017	2018-2019	2019-2020
<b>Revenus de droits, de permis et de ventes</b>				
Justice	87	82	84	80
Travail, Emploi et Solidarité sociale	72	73	76	76
Immigration, Diversité et Inclusion	66	55	50	54
Transports	43	43	44	45
Sécurité publique	44	43	43	42
Forêt, Faune et Parcs	43	43	41	37
Énergie et Ressources naturelles	25	25	26	30
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	18	19	19	19
Famille	17	17	19	19
Autres	26	24	25	25
<b>Sous-total</b>	<b>440</b>	<b>423</b>	<b>428</b>	<b>428</b>
<b>Revenus de redevances</b>				
Énergie et Ressources naturelles	2	2	2	2
<b>Sous-total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION</b>	<b>442</b>	<b>424</b>	<b>429</b>	<b>429</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES<sup>(1)</sup></b>	<b>20 274</b>	<b>21 231</b>	<b>22 641</b>	<b>27 709</b>
<b>Revenus de tarification en pourcentage des dépenses</b>	<b>2,2 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>1,9 %</b>	<b>1,5 %</b>

(1) Il s'agit des dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des transferts aux organismes et fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées dans leurs sections respectives.

#### ☐ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

En 2019-2020, les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élèvent à 428 millions de dollars. Par exemple :

- les revenus du ministère de la Justice, qui s'établissent à 80 millions de dollars, proviennent essentiellement des actes juridiques et actes judiciaires. À titre informatif, les actes juridiques comprennent les frais judiciaires en matière pénale, tandis que les actes judiciaires comprennent les frais juridiques en matière civile et les frais applicables au recouvrement des petites créances;
- les revenus du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui totalisent 76 millions de dollars, proviennent en grande partie des activités du Registraire des entreprises du Québec.

## ❑ Coût des services tarifés des ministères

En 2019-2020, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il est possible de déterminer les coûts associés s'établissent à 235 millions de dollars, ce qui représente 55 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères, excluant les redevances.

Ces revenus couvrent en moyenne 42 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

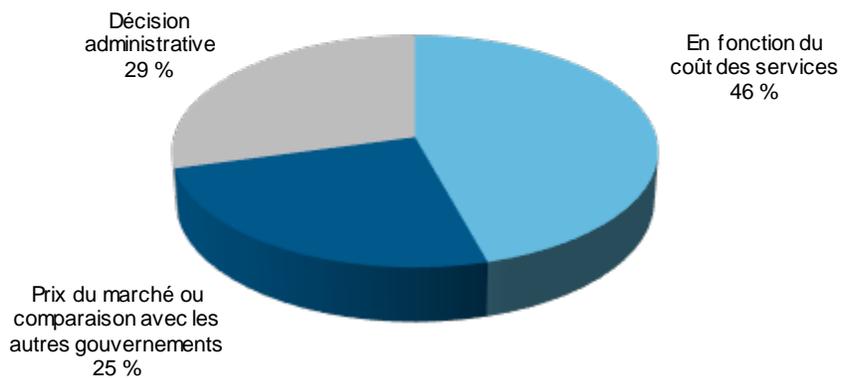
## ❑ Méthodes de fixation des tarifs des ministères

En 2019-2020, 46 % des revenus de tarification des ministères proviennent de tarifs déterminés en fonction du coût des services, et 25 % de tarifs établis sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 29 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 5

### Méthodes de fixation des tarifs des ministères – 2019-2020

(en pourcentage des revenus de tarification)



## ❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

En 2019-2020, une proportion de 60 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

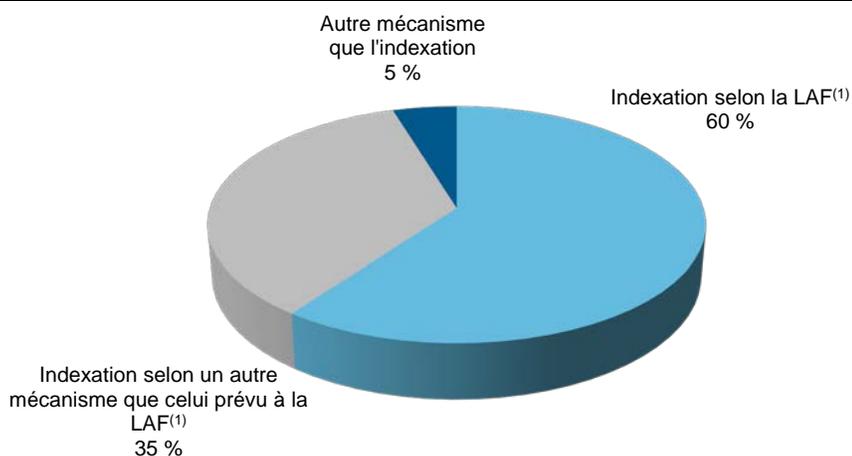
Une proportion de 35 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 5 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 6

### Indexation et révision des tarifs des ministères – 2019-2020

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

## ❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

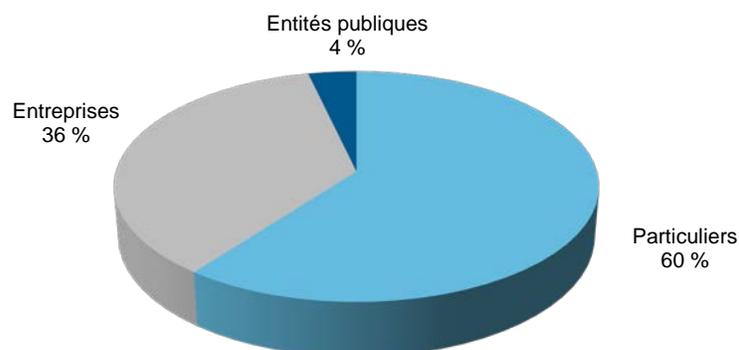
En 2019-2020, les ministères ont perçu 60 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers et 36 % auprès des entreprises.

Par ailleurs, 4 % des revenus de tarification ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 7

### Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2019-2020

(en pourcentage des revenus de tarification)



## 1.2.2 Organismes et fonds spéciaux

En 2019-2020, les revenus tarifaires perçus par les organismes et fonds spéciaux totalisent 4,9 milliards de dollars et permettent de financer 49,5 % de leurs dépenses totales.

Les plus importants revenus tarifaires des organismes et fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules, qui s'élèvent à 1,3 milliard de dollars en 2019-2020.

### □ Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules

En plus des droits payés lors de la délivrance ou du renouvellement des permis de conduire et des droits d'immatriculation des véhicules, les automobilistes paient des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), des contributions au régime d'assurance automobile du Québec et des contributions au transport en commun.

Relativement aux droits sur les permis de conduire et l'immatriculation, qui totalisent 1,3 milliard de dollars en 2019-2020, ils sont répartis de la façon suivante :

- 1,1 milliard de dollars au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun;
- 100 millions de dollars à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut notamment la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, la gestion des examens de conduite et la gestion des contrôles des examens médicaux;
- 90 millions de dollars à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, notamment pour financer le transport en commun;
- 38 millions de dollars au ministère des Transports, pour financer ses activités.

TABLEAU 4

**Revenus de tarification par organisme et fonds spécial**  
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Revenus de droits, de permis et de ventes</b>				
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 134	1 204	1 227	1 272
Fonds des services de police	297	324	342	354
Société de l'assurance automobile du Québec	234	240	249	254
Autorité des marchés financiers	135	135	140	149
Fonds d'information sur le territoire	133	134	135	143
Société des établissements de plein air du Québec	113	120	129	133
Société de financement des infrastructures locales du Québec	94	73	88	90
Régie du bâtiment du Québec	67	69	72	75
Régie de l'assurance maladie du Québec	71	60	77	66
Société québécoise des infrastructures	47	47	48	47
Fonds des registres du ministère de la Justice	38	40	41	42
Société québécoise de récupération et de recyclage	31	37	36	37
Fonds aérien	29	30	37	31
Société du Palais des congrès de Montréal	26	28	28	28
Société des Traversiers du Québec	25	25	23	24
Régie des installations olympiques	20	23	22	23
Centre de services partagés du Québec	25	25	25	22
Fonds de gestion de l'équipement roulant	22	23	23	21
Autres	254	276	295	276
<b>Sous-total</b>	<b>2 794</b>	<b>2 912</b>	<b>3 035</b>	<b>3 088</b>
<b>Revenus de redevances</b>				
Fonds vert	385	911	992	1 132
Fonds des générations <sup>(1)</sup>	173	239	366	375
Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier	270	272	295	275
Autres	28	29	52	62
<b>Sous-total</b>	<b>856</b>	<b>1 451</b>	<b>1 705</b>	<b>1 843</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION</b>	<b>3 650</b>	<b>4 363</b>	<b>4 740</b>	<b>4 931</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES<sup>(2)</sup></b>	<b>7 545</b>	<b>9 433</b>	<b>9 508</b>	<b>9 960</b>
<b>Revenus de tarification en pourcentage des dépenses</b>	<b>48,4 %</b>	<b>46,3 %</b>	<b>49,8 %</b>	<b>49,5 %</b>

(1) Sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élèvent à 708 M\$ en 2019-2020.

(2) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux déjà comptabilisées dans les sections des réseaux et les dépenses des organismes et fonds spéciaux qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

## ❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et fonds spéciaux

Les revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et fonds spéciaux s'élèvent à 3,1 milliards de dollars en 2019-2020. Par exemple :

- les revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre, de 1,3 milliard de dollars, proviennent principalement des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules;
- les revenus du Fonds des services de police, de 354 millions de dollars, proviennent principalement de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec;
- les revenus de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de 254 millions de dollars, se composent des frais d'administration perçus et des droits d'immatriculation conservés par l'organisme pour financer notamment le contrôle routier.

## ❑ Revenus de redevances des organismes et fonds spéciaux

En 2019-2020, les revenus de redevances des organismes et fonds spéciaux totalisent 1,8 milliard de dollars.

Ces revenus se trouvent principalement dans le Fonds vert<sup>2</sup>, dont près de 1,0 milliard de dollars provenant des droits d'émissions de gaz à effet de serre.

## ❑ Coût des services tarifés des organismes et fonds spéciaux

En 2019-2020, les revenus de tarification pour lesquels il est possible de déterminer les coûts des services atteignent 3,0 milliards de dollars, ce qui représente 97 % des revenus de tarification, excluant les redevances.

Ces revenus financent en moyenne 41 % des coûts de prestation des services concernés.

---

<sup>2</sup> À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, le Fonds d'électrification et de changements climatiques se substitue au Fonds vert.

## □ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2019-2020, 49 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux proviennent de tarifs déterminés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. Par exemple, les tarifs de certains services offerts dans les parcs nationaux, les réserves fauniques et les établissements touristiques de la Société des établissements de plein air du Québec, ainsi que la vente de permis échangeables du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, sont fixés sur la base du prix du marché.

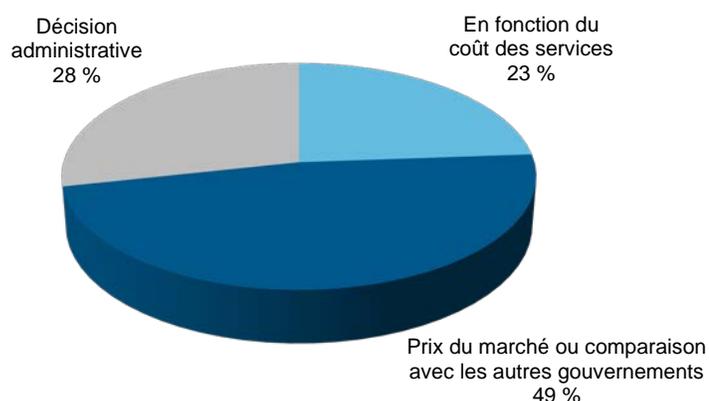
Les tarifs déterminés par décision administrative représentent 28 % des revenus de tarification.

La proportion restante de 23 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux provient de tarifs établis en fonction du coût des services.

GRAPHIQUE 8

### Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2019-2020 (en pourcentage des revenus de tarification)

---



## ❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2019-2020, une proportion de 36 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

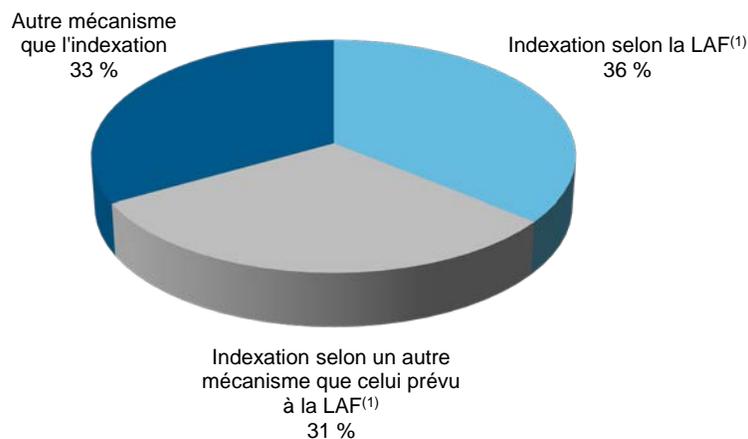
Une proportion de 31 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Pour 33 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux, les tarifs sont révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 9

### Mécanismes d'indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2019-2020

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

## ❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

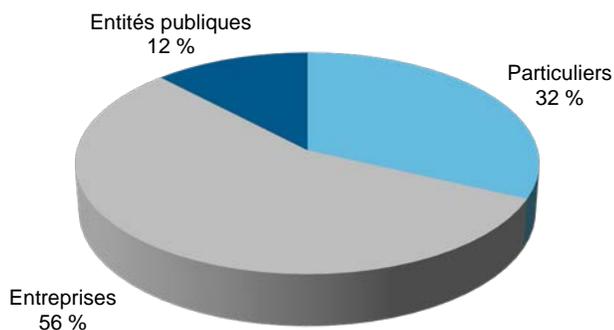
En 2019-2020, les organismes et les fonds spéciaux ont perçu 56 % de leurs revenus de tarification auprès des entreprises et 32 % auprès des particuliers.

Par ailleurs, 12 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 10

### Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2019-2020 (en pourcentage des revenus de tarification)

---



### 1.2.3 Réseau de la santé

Les revenus de tarification du réseau de la santé s'élèvent à 1,9 milliard de dollars en 2019-2020. Ils représentent 4,8 % du financement total du réseau. Les régimes d'assurance hospitalisation et d'assurance maladie, financés par les taxes et impôts, permettent à l'ensemble de la population d'obtenir des services hospitaliers et médicaux.

Il est à noter que, depuis le printemps 2020, les frais de stationnement ont été réduits, comme l'a annoncé le gouvernement dans [Le point sur la situation économique et financière du Québec](#) de l'automne 2019.

TABLEAU 5

#### Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Revenus de tarification – Prestation des soins de santé</b>				
Contributions des adultes hébergés	851	865	886	936
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	43	40	38	35
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	60	75	83	87
Facturation de services				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	41	41	48	47
• Résidents étrangers	70	83	98	99
• Gouvernement du Canada	35	39	67	80
• Autres revenus	5	7	8	10
– Établissements privés conventionnés <sup>(1)</sup>	129	130	135	139
<b>Sous-total – Prestation de soins de santé</b>	<b>1 233</b>	<b>1 281</b>	<b>1 363</b>	<b>1 433</b>
Activités commerciales et complémentaires <sup>(2)</sup>	514	514	520	510
<b>TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION</b>	<b>1 747</b>	<b>1 795</b>	<b>1 883</b>	<b>1 943</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	33 821	35 414	36 604	38 539
<b>FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ</b>	<b>35 568</b>	<b>37 209</b>	<b>38 487</b>	<b>40 482</b>
<b>Revenus de tarification en pourcentage du financement total</b>	<b>4,9 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>4,8 %</b>

(1) Cette catégorie comprend les revenus provenant des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

(2) Cette catégorie sert à financer des dépenses non reliées à la prestation de soins de santé. On y trouve par exemple les revenus liés au stationnement et aux services de recherche. Les services de recherche comprennent entre autres les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral et des entreprises pharmaceutiques.

## ❑ Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé

Les contributions des adultes hébergés et les suppléments pour chambres privées et semi-privées sont établis sur la base des coûts de prestation des services, sans en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des rentes établi en conformité avec la Loi sur le régime de rentes du Québec, fixé à 1,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les tarifs payés par les résidents canadiens, les résidents étrangers ou le gouvernement du Canada sont fixés et révisés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont fixés sur la base des prix du marché et sont révisés annuellement en fonction des conditions du marché.

Comme annoncé par le gouvernement à l'automne 2019, depuis juin 2020, de nouveaux tarifs de stationnement s'appliquent dans tous les établissements de santé du Québec. Les usagers bénéficient d'une gratuité pour les deux premières heures de stationnement ainsi que d'un tarif maximal quotidien allant de 7 \$ à 10 \$, selon les régions. Ces nouveaux tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

## ❑ Information sur l'ensemble du secteur de la santé

En plus du réseau de la santé, le secteur de la santé inclut le ministère de la Santé et des Services sociaux, les organismes offrant des services en santé et services sociaux et le régime public d'assurance médicaments.

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élèvent à 4,2 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente 9,3 % de son financement total, qui s'élève pour sa part à 45,5 milliards de dollars.

Pour en savoir plus concernant les données sur le régime public d'assurance médicaments, consultez la section Régimes d'assurance.

TABLEAU 6

### Revenus de tarification du secteur de la santé

(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Réseau de la santé	1 747	1 795	1 883	1 943
Assurance médicaments	2 021	2 114	2 160	2 206
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	2	2	2
Régie de l'assurance maladie du Québec	71	60	77	66
Corporation d'urgences-santé	9	14	9	10
Institut national de santé publique du Québec	5	6	6	6
Héma-Québec	2	2	2	2
Institut national d'excellence en santé et services sociaux	—	—	1	3
<b>TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION</b>	<b>3 856</b>	<b>3 993</b>	<b>4 140</b>	<b>4 238</b>
<b>FINANCEMENT TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTÉ<sup>(1)</sup></b>	<b>40 312</b>	<b>41 888</b>	<b>43 225</b>	<b>45 508</b>
<b>Revenus de tarification en pourcentage du financement total</b>	<b>9,6 %</b>	<b>9,5 %</b>	<b>9,6 %</b>	<b>9,3 %</b>

(1) Le financement comprend les dépenses de programmes de la mission Santé et Services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et les autres entités.

## 1.2.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation s'élèvent à 2,8 milliards de dollars en 2019-2020. Provenant notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services, ils représentent 11,9 % du financement total des réseaux de l'éducation.

Il est à noter que les réseaux de l'éducation comprennent les commissions scolaires<sup>3</sup>, le réseau collégial et le réseau universitaire. Les établissements d'enseignement privés subventionnés n'y sont pas inclus.

TABLEAU 7

### Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Revenus de tarification</b>				
Préscolaire, primaire et secondaire	997	1 023	1 036	771
Collégial	261	269	295	272
Universitaire	1 572	1 670	1 759	1 793
<b>TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION</b>	<b>2 829</b>	<b>2 962</b>	<b>3 090</b>	<b>2 836</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec	15 789	16 787	18 077	19 547
Taxes scolaires	2 177	2 251	1 861	1 545
<b>FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION<sup>(1)</sup></b>	<b>20 795</b>	<b>22 001</b>	<b>23 029</b>	<b>23 928</b>
<b>Revenus de tarification en pourcentage du financement total</b>	<b>13,6 %</b>	<b>13,5 %</b>	<b>13,4 %</b>	<b>11,9 %</b>

(1) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

<sup>3</sup> En juin 2020, les commissions scolaires sont devenues des centres de services scolaires, administrés par un conseil d'administration.

## □ Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'élèvent à 771 millions de dollars en 2019-2020, ce qui représente 5,1 % du financement total du réseau. Il s'agit d'une diminution de 265 millions de dollars par rapport à 2018-2019<sup>4</sup>. Cette diminution des revenus de tarification s'explique principalement par la baisse de revenus liée à la situation sanitaire engendrée par la COVID-19.

Il s'agit du réseau où l'on observe le plus faible pourcentage de financement des activités par la tarification, en raison de la gratuité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

TABLEAU 8

### Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Revenus de tarification</b>				
Droits de scolarité				
– Adultes	8	7	6	4
– Autres <sup>(1)</sup>	45	41	31	28
Activités d'enseignement <sup>(2)</sup>	65	62	72	51
Ventes de biens et services				
– Services de garde	394	413	437	307
– Activités administratives, d'enseignement, de formation et autres <sup>(3)</sup>	412	425	415	318
– Location d'immeubles	41	41	39	36
– Transport scolaire	17	20	21	16
– Services alimentaires	14	14	15	10
– Résidences	1	0	0	1
<b>TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION</b>	<b>997</b>	<b>1 023</b>	<b>1 036</b>	<b>771</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec	10 018	10 700	11 631	12 786
Taxes scolaires	2 177	2 251	1 861	1 545
<b>FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE<sup>(4)</sup></b>	<b>13 191</b>	<b>13 975</b>	<b>14 529</b>	<b>15 102</b>
<b>Revenus de tarification en pourcentage du financement total</b>	<b>7,6 %</b>	<b>7,3 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>5,1 %</b>

(1) Il s'agit d'élèves autochtones, d'élèves de l'extérieur du Québec et d'élèves concernés par une entente entre une commission scolaire et un organisme scolaire ailleurs au Canada.

(2) Cette catégorie comprend, par exemple, les sommes reçues d'une entreprise pour l'inscription d'employés à un cours de formation professionnelle.

(3) Cette catégorie inclut notamment des revenus pour l'acquisition de fournitures et du matériel scolaire ainsi que pour la surveillance et le transport du midi.

(4) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

<sup>4</sup> L'exercice financier des commissions scolaires se termine au 30 juin.

- **Fixation et indexation des tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire**

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts.

Les autres tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, à l'exception de ceux des services de garde, sont établis par les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

## □ Enseignement collégial

Les revenus de tarification du niveau collégial s'élèvent à 272 millions de dollars en 2019-2020, ce qui représente 9,1 % du financement total du réseau.

TABLEAU 9

### Financement de l'enseignement collégial par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Revenus de tarification</b>				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	79	79	99	98
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	5	5	6	8
Ventes de biens et services	96	101	97	83
Locations	30	30	30	25
Autres revenus <sup>(1)</sup>	51	53	63	57
<b>TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION</b>	<b>261</b>	<b>269</b>	<b>295</b>	<b>272</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec	2 376	2 480	2 509	2 712
<b>FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL<sup>(2)</sup></b>	<b>2 637</b>	<b>2 749</b>	<b>2 804</b>	<b>2 984</b>
<b>Revenus de tarification en pourcentage du financement total</b>	<b>9,9 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>10,5 %</b>	<b>9,1 %</b>

(1) Cette catégorie inclut, entre autres, des revenus liés aux formations offertes aux entreprises privées, aux stationnements, aux services de cafétéria ainsi qu'aux services de photocopie et de reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

## ■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement collégial

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription sont établis par décision administrative.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction des droits similaires exigés en Ontario.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les droits de scolarité sont établis en fonction des coûts. Ces droits sont révisés annuellement.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service, ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

## □ Enseignement universitaire

Les revenus de tarification du niveau universitaire s'élèvent à près de 1,8 milliard de dollars, ce qui représente 30,7 % du financement total du réseau.

TABLEAU 10

### Financement de l'enseignement universitaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Revenus de tarification</b>				
Droits de scolarité <sup>(1)</sup>	797	846	897	909
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	68	76	83	88
Montants forfaitaires des étudiants étrangers <sup>(1)</sup>	55	63	73	80
Frais d'admission et d'inscription et amendes	161	166	169	174
Cotisations aux services aux étudiants	75	77	81	84
Ventes aux étudiants <sup>(1)</sup>	9	10	11	31
Ventes externes				
– Enseignement et recherche	82	95	95	89
– Soutien (administration, bibliothèque, informatique et autres)	44	45	48	65
– Services à la collectivité	55	55	63	78
– Services aux étudiants	46	49	51	46
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	181	189	189	150
<b>TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION</b>	<b>1 572</b>	<b>1 670</b>	<b>1 759</b>	<b>1 793</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec <sup>(2)</sup>	3 395	3 607	3 937	4 050
<b>FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE<sup>(3)</sup></b>	<b>4 967</b>	<b>5 277</b>	<b>5 696</b>	<b>5 842</b>
<b>Revenus de tarification en pourcentage du financement total</b>	<b>31,6 %</b>	<b>31,6 %</b>	<b>30,9 %</b>	<b>30,7 %</b>

(1) Les données financières ont été redressées de manière à prendre en compte le reclassement entre les catégories de revenus, en raison de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités.

(2) Il s'agit d'une estimation du ministère des Finances du Québec. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux régimes de retraite, les dépenses d'administration du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(3) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

## ■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur. Ce montant maximal est fixé à 2 544 \$ sur la base d'une année de 30 crédits de premier cycle pour la période de septembre 2019 à août 2020.

Le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la variation annuelle du revenu disponible des ménages par habitant. En 2019-2020, le taux d'indexation applicable est de 3,6 %.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec et les étudiants étrangers doivent payer des droits de scolarité plus élevés que ceux payés par les étudiants résidents du Québec.

Pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec, les droits de scolarité sont exigés de manière à ce que ceux-ci soient globalement comparables aux droits en vigueur dans les autres universités canadiennes. Les droits de scolarité sont indexés annuellement par un facteur qui permet de les maintenir à un niveau comparable à la moyenne canadienne.

Pour les étudiants étrangers, depuis l'automne 2008, les droits de scolarité exigés sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglémenté. À compter de l'automne 2019, ces volets ont été révisés, comme l'avait annoncé la [Politique québécoise de financement des universités](#).

Les droits de scolarité du volet réglementé<sup>5</sup> sont composés de deux éléments, soit les droits qu'acquittent l'ensemble des étudiants et un montant forfaitaire. Ces deux éléments sont déterminés par le gouvernement.

Les droits de scolarité du volet déréglémenté<sup>6</sup> concernent les programmes aux premier et deuxième cycles, exception faite des droits payés par les étudiants inscrits à la maîtrise dans les formations orientées vers la recherche. Les droits de scolarité et le montant forfaitaire sont fixés directement par les universités.

Les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants sont fixés par les universités. Toutefois, les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Enseignement supérieur balisent la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

---

<sup>5</sup> Le volet réglementé couvre toutes les maîtrises dans les formations orientées vers la recherche et tout le troisième cycle. Pour le trimestre d'été 2019, le volet réglementé couvre toutes les familles disciplinaires de tous les cycles d'études à l'exception des six familles disciplinaires du premier cycle ciblées par la déréglementation.

<sup>6</sup> Pour le trimestre d'été 2019, le volet déréglémenté concerne six familles disciplinaires du premier cycle (sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit).

## □ Informations additionnelles sur le financement des établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau public, offre aux élèves québécois une éducation gratuite au niveau préscolaire ainsi qu'un enseignement gratuit aux niveaux primaire, secondaire et collégial.

Les services d'éducation sont aussi offerts par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec.

Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus.

Les revenus de tarification de ces établissements privés ne sont pas inclus dans le tableau 9 et le tableau 10, qui présentent uniquement les données du réseau public.

La contribution du gouvernement du Québec aux établissements d'enseignement privés subventionnés représente 47 % du financement au niveau préscolaire, primaire et secondaire et 50 % au niveau collégial.

TABLEAU 11

### Financement des établissements d'enseignement privés subventionnés – 2019-2020

	Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		Enseignement collégial	
	En M\$	Proportion	En M\$	Proportion
<b>Revenus de tarification</b>				
Droits de scolarité	441	30 %	117	42 %
Revenus d'entreprises auxiliaires <sup>(1)</sup>	287	20 %	17	6 %
<b>TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION</b>	<b>728</b>	<b>50 %</b>	<b>134</b>	<b>48 %</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec	686	47 %	138	50 %
Autres revenus <sup>(2)</sup>	53	4 %	6	2 %
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>1 466</b>	<b>100 %</b>	<b>278</b>	<b>100 %</b>

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Cette catégorie inclut notamment les dons et les revenus de placements.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

### 1.2.5 Services de garde

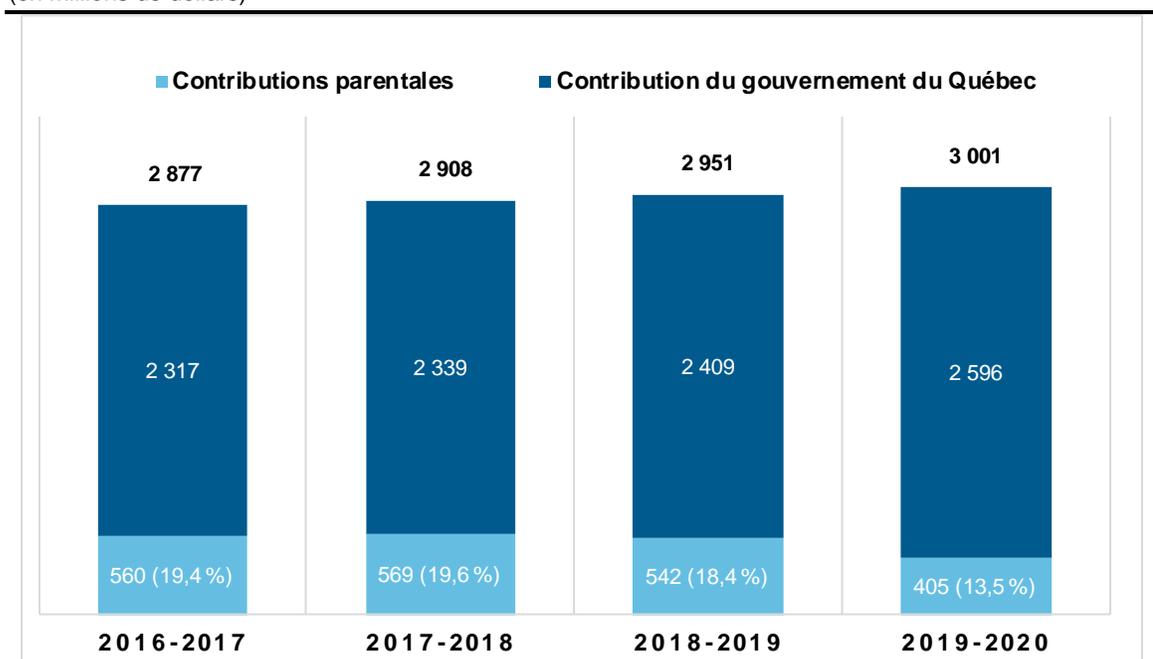
En 2019-2020, les contributions parentales provenant des places à contribution réduite totalisent 405 millions de dollars.

La proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par la contribution parentale est passée de 19,4 % en 2016-2017 à 13,5 % en 2019-2020.

La diminution de la proportion s'explique par l'abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, annoncée par le gouvernement dans [Le point sur la situation économique et financière du Québec](#) de l'automne 2019.

GRAPHIQUE 11

#### Financement des services de garde (en millions de dollars)

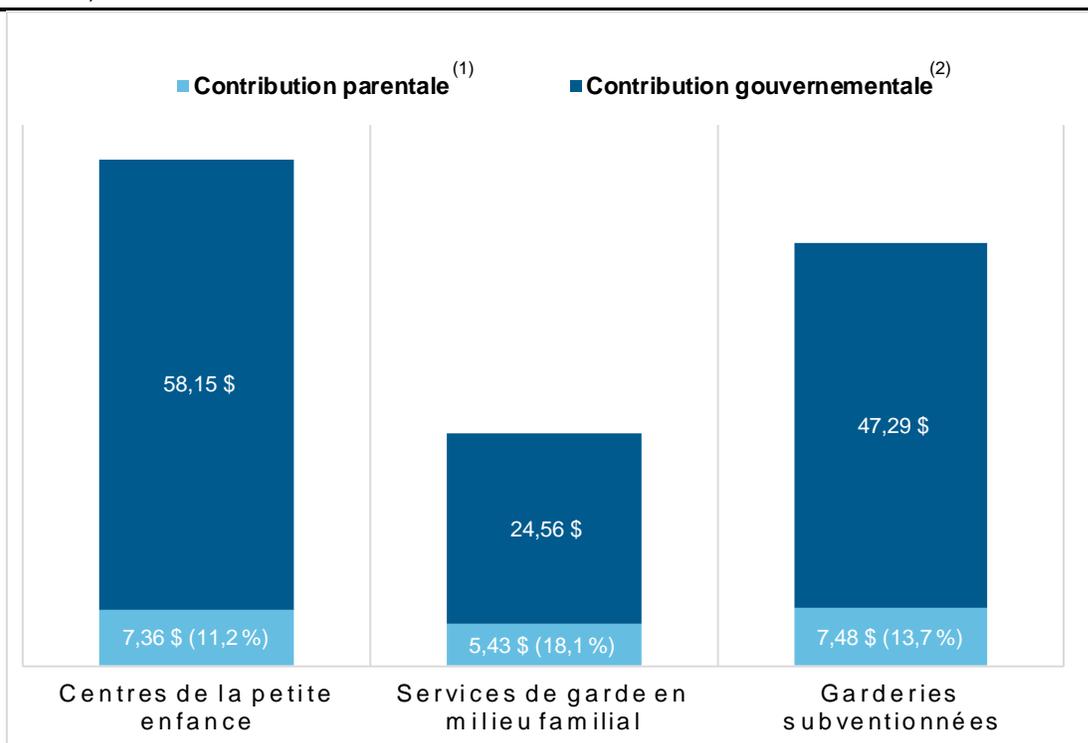


Sources : Ministère de la Famille et ministère des Finances.

Pour l'année 2019-2020, la contribution quotidienne moyenne d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représente 11,2 % du financement total, comparativement à 18,1 % dans une garderie en milieu familial et à 13,7 % dans une garderie subventionnée.

GRAPHIQUE 12

**Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée – 2019-2020**  
(en dollars)



Note : Le nombre de places annualisées tient compte des modifications apportées en cours d'exercice financier au nombre de places subventionnées.

(1) Il s'agit de la contribution parentale moyenne puisqu'une partie des parents, soit ceux recevant de l'aide de dernier recours, sont exemptés du paiement de la contribution parentale.

(2) La contribution gouvernementale inclut l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des CPE, le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées, ainsi que les assurances collectives et les congés de maternité.

Source : Ministère de la Famille.

**Indexation annuelle des tarifs**

Les tarifs de garde et les seuils sont indexés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le taux d'indexation est déterminé selon le plus élevé des taux suivants :

- le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs, établi pour quatre exercices financiers, dont le plus récent se termine le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier;
- le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier.

Le tarif quotidien d'un service de garde à contribution réduite est passé de 8,35 \$ en 2020 à 8,50 \$ en 2021.

## 1.2.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élèvent à 8,6 milliards de dollars en 2019-2020.

TABLEAU 12

### Revenus des régimes d'assurance (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST) <sup>(1)</sup>	2 541	2 618	2 851	2 982
Assurance automobile (SAAQ) <sup>(1)</sup>	964	922	947	972
Assurance parentale <sup>(1)</sup>	2 076	2 166	2 285	2 323
Assurance médicaments	2 021	2 114	2 160	2 206
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	56	54	65	72
Fonds d'assurance récolte	22	22	18	24
<b>TOTAL</b>	<b>7 680</b>	<b>7 897</b>	<b>8 326</b>	<b>8 578</b>

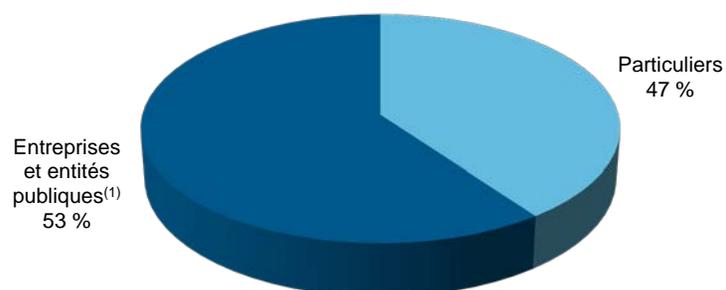
(1) Les exercices financiers de la CNESST, de la SAAQ et du Régime québécois d'assurance parentale se terminent le 31 décembre.

### ■ Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2019-2020, les revenus des différents programmes d'assurance proviennent à 53 % des entreprises et des entités publiques et à 47 % des particuliers.

GRAPHIQUE 13

### Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2019-2020



(1) Cette catégorie inclut les contributions du gouvernement du Québec à titre d'employeur au régime d'assurance administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et à l'assurance parentale, et les contributions des entités du gouvernement du Québec au régime d'assurance automobile.

## ❑ Assurance santé et sécurité du travail

Le régime québécois de santé et sécurité du travail permet d'indemniser notamment les victimes d'une lésion professionnelle.

Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime.

Le régime québécois de santé et sécurité du travail doit financer ses services par les cotisations. Ainsi, les coûts de la prestation de ses services et les tarifs (cotisations) qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles.

Le taux moyen des cotisations à la CNESST est fixé chaque année. Ce taux s'élève à 1,79 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable en 2019-2020, comparativement à 1,77 \$ en 2018-2019.

En 2019-2020, le Fonds de la santé et de la sécurité du travail a enregistré un excédent de 814 millions de dollars.

TABLEAU 13

### Fonds de la santé et de la sécurité du travail (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)</b>				
Cotisations au régime	2 541	2 618	2 851	2 982
Revenus de placement et autres	1 031	1 275	612	1 697
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 572</b>	<b>3 893</b>	<b>3 463</b>	<b>4 679</b>
Dépenses	3 108	3 538	3 752	3 865
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>464</b>	<b>354</b>	<b>-289</b>	<b>814</b>
<b>Excédent (déficit) cumulé</b>	<b>1 287</b>	<b>1 641</b>	<b>1 352</b>	<b>2 166</b>

Note : L'exercice financier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail se termine le 31 décembre.

## □ Assurance automobile

Le régime public d'assurance automobile du Québec protège tous les Québécois qui sont victimes d'un accident de la route. Ce régime offre des indemnités en cas de blessures ou de décès résultant d'un accident qui s'est produit au Québec ou ailleurs dans le monde.

Le Fonds d'assurance automobile du Québec, administré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime. Le régime doit se financer à même les cotisations, qui sont déterminées sur la base d'évaluations actuarielles.

La SAAQ ajuste les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime et l'évolution des facteurs à incidence financière, tels que le bilan routier et les fluctuations économiques et financières.

En 2019-2020, le Fonds d'assurance automobile du Québec a enregistré un excédent de 589 millions de dollars.

Il est à noter que la SAAQ a annoncé, le 30 avril 2021, un congé de paiement pour 2022 et 2023 de la contribution d'assurance pour les détenteurs de permis de conduire, qui représente un peu plus de 1 milliard de dollars.

TABLEAU 14

### Fonds d'assurance automobile du Québec (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Assurance automobile (SAAQ)</b>				
Cotisations au régime	964	922	947	972
Revenus de placement et autres	664	912	468	1 171
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 628</b>	<b>1 834</b>	<b>1 415</b>	<b>2 143</b>
Dépenses	833	1 268	1 085	1 554
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>795</b>	<b>566</b>	<b>330</b>	<b>589</b>
<b>Excédent (déficit) cumulé</b>	<b>2 774</b>	<b>3 340</b>	<b>3 670</b>	<b>4 259</b>

Note : L'exercice financier de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) se termine le 31 décembre.

## ❑ Assurance parentale

Depuis 2006, le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption.

En 2019-2020, le régime a enregistré un excédent de 227 millions de dollars. Les taux de cotisation ont diminué par rapport aux exercices précédents et s'établissent à :

- 0,526 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs salariés, comparativement à 0,548 % de 2016 à 2018;
- 0,736 % du salaire admissible pour les employeurs, comparativement à 0,767 % de 2016 à 2018;
- 0,934 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs autonomes, comparativement à 0,973 % de 2016 à 2018.

TABLEAU 15

### Régime québécois d'assurance parentale (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Cotisations au régime	2 076	2 166	2 285	2 323
Autres revenus <sup>(1)</sup>	5	5	7	21
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 081</b>	<b>2 171</b>	<b>2 292</b>	<b>2 343</b>
Dépenses	2 006	1 977	2 010	2 116
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>75</b>	<b>195</b>	<b>281</b>	<b>227</b>
<b>Excédent (déficit) cumulé</b>	<b>-195</b>	<b>-1</b>	<b>281</b>	<b>508</b>

Note : L'exercice financier du Régime québécois d'assurance parentale se termine le 31 décembre.

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et les produits nets de placements.

Sources : Rapports annuels de gestion du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

## ❑ Assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes du régime public d'assurance médicaments du Québec et les contributions des assurés à ce même régime (franchises et coassurances) sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés est passée de 48,5 % à 46,7 % entre 2018-2019 et 2019-2020.

TABLEAU 16

### Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Primes	1 156	1 214	1 258	1 234
Franchises et coassurances	865	900	902	972
<b>TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS</b>	<b>2 021</b>	<b>2 114</b>	<b>2 160</b>	<b>2 206</b>
Coût pour le gouvernement	2 472	2 308	2 291	2 520
<b>COÛT TOTAL DU RÉGIME</b>	<b>4 493</b>	<b>4 422</b>	<b>4 451</b>	<b>4 726</b>
<b>Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime</b>	<b>45,0 %</b>	<b>47,8 %</b>	<b>48,5 %</b>	<b>46,7 %</b>

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. En 2019-2020, les personnes âgées de 65 ans ou plus et les autres assurés assument respectivement 45,9 % et 79,5 % des coûts de leurs médicaments.

TABLEAU 17

### Financement du régime public d'assurance médicaments par type d'assurés en 2019-2020 (en millions de dollars)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres assurés	Total
Primes	0	694	540	1 234
Franchises et coassurances	0	707	265	972
<b>TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS</b>	<b>0</b>	<b>1 401</b>	<b>805</b>	<b>2 206</b>
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>662</b>	<b>3 051</b>	<b>1 013</b>	<b>4 726</b>
<b>Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime</b>	<b>0,0 %</b>	<b>45,9 %</b>	<b>79,5 %</b>	<b>46,7 %</b>

## □ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents.

Toutefois, pour les volumes trois fois supérieurs à la ferme type<sup>7</sup>, la contribution du gouvernement est équivalente à celle des adhérents.

Ce fonds a pour but de garantir un revenu annuel net positif aux adhérents. Il a enregistré un excédent de 147 millions de dollars en 2019-2020.

TABLEAU 18

### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Contributions des adhérents	56	54	65	72
Contributions de La Financière agricole du Québec <sup>(1)</sup>	94	109	112	280
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>151</b>	<b>163</b>	<b>177</b>	<b>352</b>
Compensations aux adhérents	218	111	238	198
Autres dépenses	3	5	7	8
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>222</b>	<b>116</b>	<b>245</b>	<b>206</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>-71</b>	<b>47</b>	<b>-68</b>	<b>147</b>
<b>Excédent (déficit) cumulé<sup>(2)</sup></b>	<b>-293</b>	<b>-246</b>	<b>-314</b>	<b>-169</b>
<b>Contributions des adhérents en pourcentage des revenus totaux</b>	<b>37 %</b>	<b>33 %</b>	<b>37 %</b>	<b>20 %</b>
<b>Contributions de La Financière agricole du Québec en pourcentage des revenus totaux</b>	<b>63 %</b>	<b>67 %</b>	<b>63 %</b>	<b>80 %</b>

(1) En 2019-2020, les contributions de La Financière agricole du Québec incluent un versement de 140 millions de dollars à titre de remboursement d'une partie de sa quote-part du déficit cumulé au 31 mars 2010.

(2) L'excédent (déficit) cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles prend en compte le résultat d'exercice et les distributions réalisées au cours de l'exercice financier.

<sup>7</sup> Comme défini dans le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles de La Financière agricole du Québec.

## ❑ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine. Il a enregistré un déficit de 86 millions de dollars en 2019-2020.

TABLEAU 19

### Fonds d'assurance récolte (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Contributions des adhérents	22	22	18	24
Contributions de La Financière agricole du Québec	33	34	26	35
Autres revenus <sup>(1)</sup>	20	15	15	0
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>75</b>	<b>71</b>	<b>59</b>	<b>58</b>
Indemnités aux adhérents	18	41	103	139
Autres dépenses	0	0	0	6
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>103</b>	<b>144</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>58</b>	<b>30</b>	<b>-45</b>	<b>-86</b>
<b>Excédent (déficit) cumulé</b>	<b>378</b>	<b>408</b>	<b>363</b>	<b>277</b>
<b>Contributions des adhérents en pourcentage des revenus totaux</b>	<b>29 %</b>	<b>31 %</b>	<b>30 %</b>	<b>41 %</b>
<b>Contributions de La Financière agricole du Québec en pourcentage des revenus totaux</b>	<b>44 %</b>	<b>48 %</b>	<b>44 %</b>	<b>59 %</b>

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et les revenus de placements.

### 1.2.7 Revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec

Les revenus de la vente d'électricité au Québec s'élèvent à 12,4 milliards de dollars en 2019, ce qui correspond à une hausse de 295 millions de dollars, ou 2,4 %, par rapport à 2018.

TABLEAU 20

#### **Vente totale d'électricité au Québec par secteur** (en millions de dollars)

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Résidentiel	5 155	5 285	5 591	5 752
Commercial, institutionnel et petits industriels	3 842	3 873	4 016	4 056
Grands clients industriels et autres	2 576	2 605	2 527	2 621
<b>TOTAL</b>	<b>11 573</b>	<b>11 763</b>	<b>12 134</b>	<b>12 429</b>

Note : Les données sont présentées par année civile.  
Source : Rapport annuel 2019 d'Hydro-Québec.

## ❑ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution aux consommateurs. Ces tarifs sont établis à partir de quatre composantes, soit :

- les coûts de l'électricité achetée par Hydro-Québec Distribution à Hydro-Québec Production ou à d'autres fournisseurs (ce que l'on appelle coûts de fourniture);
- les coûts de transport de cette électricité qu'Hydro-Québec Distribution doit acquitter à Hydro-Québec TransÉnergie;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec Distribution, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

Cependant, selon la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût de fourniture est fixé pour un volume de 165 TWh, qui représente la consommation patrimoniale. Pour l'électricité postpatrimoniale vendue au Québec au-delà de ces 165 TWh, le tarif inclut les quatre composantes du coût.

Par ailleurs, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

Il est à noter que la Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, entrée en vigueur en décembre 2019, prévoit notamment que les tarifs de distribution d'électricité seront fixés ou modifiés par la Régie tous les cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 et que, dans l'intervalle, ces tarifs seront indexés chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec. Elle prévoit aussi un gel tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, puis une indexation annuelle pour les quatre années suivantes.

## ❑ Bloc patrimonial

Les coûts de fourniture de l'électricité patrimoniale sont définis par la Loi sur la Régie de l'énergie depuis juin 2000 à un coût fixé initialement à 2,79 ¢/kWh pour un volume de 165 TWh. Le bloc patrimonial représente environ 90 % de l'électricité consommée au Québec.

Comme annoncé lors du discours sur le budget 2013-2014, la Loi sur la Régie de l'énergie a été modifiée en juin 2013 afin que le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale soit indexé au taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation à compter de 2014.

En 2019-2020, le coût de fourniture du bloc patrimonial se situe à 2,96 ¢/kWh.

## 1.3 Mesures pour les ménages à faible revenu

### □ Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- l'Allocation famille, qui améliore le revenu des familles, particulièrement celles à faible ou à moyen revenu;
- les primes au travail (prime générale, prime adaptée et supplément à la prime au travail), qui encouragent les prestataires des programmes d'assistance sociale à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité, qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible ou à moyen revenu, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente du Québec et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- le montant pour le soutien des aînés, pour les contribuables de 70 ans ou plus;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

## ❑ Mesures spécifiques destinées à compenser les ménages à faible revenu

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'assistance sociale pour couvrir certains frais médicaux<sup>8</sup>.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À ceci s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen<sup>9</sup>.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou du programme Supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à leurs frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus dans le loyer, il est en partie assumé par le programme<sup>10</sup>.

De plus, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. Depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont haussés selon le pourcentage correspondant à celui de la hausse effective du taux général du salaire minimum. Ce qui permet ainsi d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Enfin, le gouvernement augmente régulièrement le salaire minimum.

TABLEAU 21

### Historique du salaire minimum (en dollars)

	Taux horaire	Hausse annuelle
1 <sup>er</sup> mai 2021	13,50	0,40
1 <sup>er</sup> mai 2020	13,10	0,60
1 <sup>er</sup> mai 2019	12,50	0,50
1 <sup>er</sup> mai 2018	12,00	0,75
1 <sup>er</sup> mai 2017	11,25	0,50
1 <sup>er</sup> mai 2016	10,75	0,20

Note : Le salaire minimum considéré correspond au taux général et au taux pour les salariés de l'industrie du vêtement.  
Sources : Règlement sur les normes du travail et ministère des Finances.

<sup>8</sup> Ces frais sont, par exemple, liés au transport par ambulance, aux orthèses, aux prothèses, aux lunettes et aux lentilles.

<sup>9</sup> Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

<sup>10</sup> Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

TABLEAU 22

**Tableau synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu**

<b>Mesures compensatoires</b>	
Réseau de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale</li> <li>– Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux</li> </ul>
Réseaux de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aide financière aux études</li> <li>– Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen</li> <li>– Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant</li> </ul>
Tarifs d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Programme Supplément au loyer</li> <li>– Habitations à loyer modique (HLM)</li> <li>– Programme Allocation-logement</li> </ul>
Services de garde à contribution réduite	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aucune contribution pour les prestataires des programmes d'assistance sociale</li> </ul>
Transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants</li> </ul>
Régime public d'assurance médicaments	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Gratuité des médicaments prescrits pour les prestataires des programmes d'assistance sociale</li> <li>– Prime établie en fonction du revenu familial</li> <li>– Carnet de réclamation pour les travailleurs qui ont quitté les programmes d'assistance sociale</li> <li>– Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées de 65 ans ou plus recevant au moins 94 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti</li> </ul>
Mesures fiscales d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Primes au travail</li> <li>– Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles</li> <li>– Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés</li> <li>– Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité</li> <li>– Montant pour le soutien des aînés</li> <li>– Indexation du régime d'imposition des particuliers</li> </ul>
Autres mesures d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bonification du salaire minimum</li> <li>– Indexation des prestations des programmes d'assistance sociale</li> <li>– Aide juridique</li> </ul>

TABLEAU 23

**Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu**  
(en millions de dollars)

Mesures compensatoires	2019 <sup>P</sup>
Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles	
– Allocation famille	2 447
– Supplément pour enfant handicapé	103
– Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	41
– Supplément pour l'achat de fournitures scolaires	115
Primes au travail	
– Générale	279
– Adaptée	17
– Supplément aux prestataires d'assistance sociale	7
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	577
Montant pour le soutien des aînés	101
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 688
Indexation du régime d'imposition des particuliers	488
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'assistance sociale <sup>(1)</sup>	87
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux	
– Frais médicaux	921
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	4
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	31
Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	59
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	14
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen <sup>(2)</sup>	72
Programme Allocation-logement <sup>(1)</sup>	61
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux prestataires d'assistance sociale	16
Indexation des prestations d'assistance sociale	45

P : Projections.

(1) Pour l'année financière 2019-2020.

(2) En 2019, ce montant exclut une somme de 25 M\$ pour le transfert du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen aux parents et aux grands-parents.

## 1.4 Comparaison interprovinciale des revenus de tarification

Cette section présente, à partir des données du programme de statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada, une comparaison du portrait global des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux ainsi que par les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec par rapport à ceux des autres provinces canadiennes.

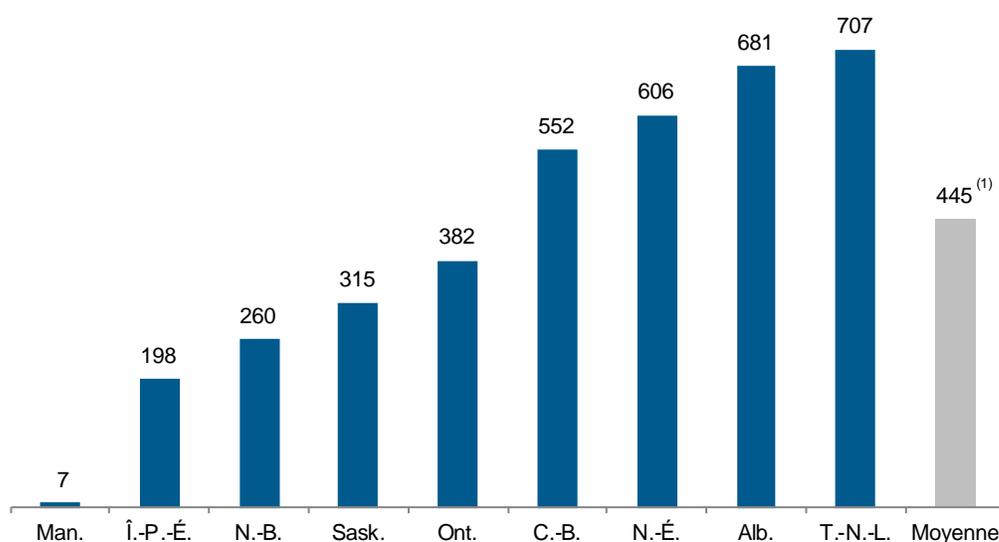
### □ Portrait de la tarification au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

La comparaison des données indique que la tarification au Québec est inférieure à celle exigée dans les autres provinces canadiennes.

En 2019-2020, la tarification par habitant au Québec est la plus basse au Canada. Les revenus de tarification au Québec sont inférieurs de 445 \$ par habitant, en comparaison avec les autres provinces canadiennes.

GRAPHIQUE 14

#### Écarts des revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2019-2020 (en dollars par habitant)



Notes : Il s'agit de la tarification des ministères et organismes et des réseaux de la santé et de l'éducation.

Un montant positif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée.

(1) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances; écarts calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Il est à noter que cette comparaison ne tient pas compte des cotisations aux régimes publics d'assurance, puisque le Québec offre une couverture plus large que celles des autres provinces et qu'il s'agit d'un domaine où les comparaisons se butent à des difficultés méthodologiques.

Également, les revenus de redevances ne sont pas pris en compte, en raison des différences contextuelles importantes qui peuvent exister entre les provinces.

Par ailleurs, la tarification des services de garde n'a pas été considérée, étant donné les différences importantes dans les mesures d'accessibilité aux services de garde mises en place dans les provinces canadiennes.

## ❑ Écarts des revenus de tarification par habitant du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

Les écarts de tarification entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont principalement attribuables à la tarification dans les réseaux de l'éducation et de la santé. Plus particulièrement, en 2019-2020 :

- les revenus de tarification des réseaux de l'éducation du Québec sont en moyenne inférieurs de 349 \$ par habitant par rapport aux autres provinces. Cet écart est attribuable aux revenus provenant des frais de scolarité, qui sont plus faibles au Québec que dans les autres provinces canadiennes;
- les revenus de tarification du réseau de la santé du Québec sont en moyenne inférieurs de 75 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux du Québec sont en moyenne inférieurs de 21 \$ par habitant par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 24

### Écarts détaillés de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2019-2020 (en dollars par habitant)

	Réseaux de l'éducation	Réseau de la santé	Ministères, organismes et fonds spéciaux <sup>(1)</sup>	Total
Alberta	133	-143	691	681
Colombie-Britannique	317	226	8	552
Île-du-Prince-Édouard	250	-117	65	198
Manitoba	86	-65	-14	7
Nouveau-Brunswick <sup>(2)</sup>	-58	221	98	260
Nouvelle-Écosse	459	-17	163	606
Ontario	498	92	-208	382
Saskatchewan	107	13	195	315
Terre-Neuve-et-Labrador	-30	489	248	707
<b>Moyenne canadienne<sup>(3)</sup></b>	<b>349</b>	<b>75</b>	<b>21</b>	<b>445</b>

Note : Un montant positif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée.

(1) Cette catégorie exclut les revenus de redevances.

(2) Les données sur l'éducation primaire et secondaire du Nouveau-Brunswick sont incluses dans les données des ministères, des organismes et des fonds spéciaux plutôt que dans les données sur les réseaux de l'éducation.

(3) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances; écarts calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

## Méthodologie

La comparaison présentée précédemment est réalisée sur la base des écarts de tarification, en dollars par habitant, entre les autres provinces canadiennes et le Québec, à l'aide des données du programme de statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Les SFPC intègrent les données financières des gouvernements provinciaux dans un cadre comptable bien défini qui permet de les comparer. Ces données diffèrent de celles du *Rapport sur le financement des services publics*, notamment en raison d'une classification différente des revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux et du fait qu'elles ne sont pas pleinement consolidées. En effet, certains revenus de tarification présentés dans le *Rapport sur le financement des services publics* sont comptabilisés comme faisant partie des revenus d'impôts ou de taxes dans les SFPC.

Cette comparaison interprovinciale permet de constater que les revenus de tarification par habitant au Québec sont moins élevés que dans les autres provinces canadiennes. Il est important de préciser que cette comparaison globale ne permet pas d'analyser les particularités propres à chaque bien ou service tarifé. L'objectif de cette comparaison est d'illustrer les écarts entre les revenus de tarification prélevés par les différentes provinces canadiennes.

Les écarts de tarification entre les provinces canadiennes peuvent être attribuables à divers facteurs économiques et politiques, comme :

- les différences dans le panier de services offerts;
- les différences dans le pouvoir d'achat et le coût de la vie;
- les décisions gouvernementales relatives au recours à la tarification pour le financement des services publics.



## ANNEXE I : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, à l'exception des organismes suivants, dont les données sont présentées séparément :

- Régie du logement;
- Office de la protection du consommateur;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Sûreté du Québec;
- Commission des transports du Québec.

### Légende

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- en fonction du coût des services (CS). Pour les besoins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestation sont connus et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements;
- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- par décision administrative (DA). Pour les besoins du présent rapport, les tarifs considérés comme fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$ ne sont pas prises en compte dans ces annexes.

Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'est pas en application dans le ministère ou l'organisme au cours de l'année concernée.

La mention « nd » indique que la donnée n'est pas disponible.

La mention « s. o. » indique que la donnée ne s'applique pas. Elle est utilisée pour les coûts et les niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

**Affaires municipales et Habitation**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>RÉGIE DU LOGEMENT</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Frais exigibles par la Régie du logement	4 783	16 239	29 %	4 935	19 251	26 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>4 783</b>	<b>16 239</b>	<b>29 %</b>	<b>4 935</b>	<b>19 251</b>	<b>26 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Photocopies de documents	26	26	100 %	36	36	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>100 %</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 809</b>	<b>16 265</b>	<b>30 %</b>	<b>4 971</b>	<b>19 286</b>	<b>26 %</b>	

Note : À compter du 31 août 2020, le Tribunal administratif du logement se substitue à la Régie du logement.

## Agriculture, Pêcheries et Alimentation (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>MINISTÈRE</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Abattoir et atelier	277	768	36 %	283	765	37 %	CS
Études de dossiers	1 011	2 808	36 %	920	2 485	37 %	CS
Inséminateurs	26	72	36 %	28	76	37 %	CS
Mise en marché	125	348	36 %	107	288	37 %	CS
Pêche commerciale	89	60	149 %	77	66	116 %	CS
Préparation ou mise en conserve du poisson	63	175	36 %	108	292	37 %	CS
Régie des marchés agricoles	86	240	36 %	118	319	37 %	CS
Restauration et vente au détail d'aliments	14 402	40 004	36 %	14 226	38 529	37 %	CS
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	26	71	36 %	24	66	37 %	CS
Ventes à l'encan	4	11	36 %	3	9	37 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>16 108</b>	<b>44 557</b>	<b>36 %</b>	<b>15 894</b>	<b>42 896</b>	<b>37 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Analyse de l'eau potable	5	12	36 %	6	15	37 %	CS
Autres aides à l'agriculteur	1 309	3 553	s. o.	1 438	3 596	s. o.	MAG
Cale de halage	70	212	33 %	101	187	54 %	CS
Eau	97	350	28 %	91	329	28 %	CS
Location de terrains et bâtisses	215	240	s. o.	207	214	s. o.	MAG
Location de service personnel	60	60	100 %	53	53	100 %	CS
Photocopies de documents	2	nd	nd	1	nd	nd	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 757</b>	<b>4 428</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 897</b>	<b>4 394</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>17 865</b>	<b>48 984</b>	<b>36 %</b>	<b>17 790</b>	<b>47 290</b>	<b>38 %</b>	

**Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Actes déclaratoires	122	2 427	5 %	134	2 427	6 %	CS
Attestations – LPTAA <sup>(1)</sup>	16	476	3 %	21	476	4 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	521	6 138	8 %	419	6 139	7 %	CS
Enlèvement du sol arable	10	286	4 %	4	286	1 %	CS
Études de dossiers	16	190	8 %	12	190	6 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>685</b>	<b>9 516</b>	<b>7 %</b>	<b>590</b>	<b>9 517</b>	<b>6 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>685</b>	<b>9 516</b>	<b>7 %</b>	<b>590</b>	<b>9 517</b>	<b>6 %</b>	
<b>RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Commercialisation des grains	267	1 307	20 %	255	1 674	15 %	CS
Études de dossiers	12	56	20 %	11	75	15 %	CS
Mise en marché	1	7	20 %	1	9	15 %	CS
Ventes à l'encan	2	8	20 %	1	8	15 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>282</b>	<b>1 379</b>	<b>20 %</b>	<b>269</b>	<b>1 767</b>	<b>15 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Aide technique et soutien	2	12	20 %	2	15	15 %	CS
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	536	2 621	20 %	332	2 182	15 %	CS
Cours	66	324	20 %	53	345	15 %	CS
Inspection des grains	4	20	20 %	3	20	15 %	CS
Photocopies de documents	35	173	20 %	23	151	15 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>644</b>	<b>3 149</b>	<b>20 %</b>	<b>413</b>	<b>2 714</b>	<b>15 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>926</b>	<b>4 528</b>	<b>20 %</b>	<b>682</b>	<b>4 481</b>	<b>15 %</b>	
<b>TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION</b>	<b>19 475</b>	<b>63 029</b>	<b>31 %</b>	<b>19 062</b>	<b>61 288</b>	<b>31 %</b>	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

**Assemblée nationale**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Boutique de l'Assemblée nationale	234	149	s. o.	350	200	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 429	2 131	s. o.	2 419	2 273	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>2 663</b>	<b>2 280</b>	<b>s. o.</b>	<b>2 769</b>	<b>2 474</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 663</b>	<b>2 280</b>	<b>s. o.</b>	<b>2 769</b>	<b>2 474</b>	<b>s. o.</b>	

**Conseil exécutif**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Matériel et fournitures	2	2	100 %	2	2	100 %	CS
Formules et documents	—	—	s. o.	7	7	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100 %</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100 %</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>100 %</b>	

## Culture et Communications

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Examen de films et de demandes de permis	726	nd	nd	654	nd	nd	DA
Distribution et projection – Films et matériel vidéo	637	nd	nd	631	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>1 363</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>1 285</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Matériel vidéo – Recettes	2 378	nd	nd	2 128	nd	nd	DA
Location de locaux	936	936	s. o.	903	903	s. o.	MAG
Centre de conservation	693	1 393	50 %	483	722	67 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>4 007</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>3 513</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 370</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>4 799</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	

## Économie et Innovation

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Étude de dossiers	36	99	s. o.	37	104	s. o.	MAG
Rembourrage <sup>(1)</sup>	2 422	204	s. o.	2 929	209	s. o.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	147	266	55 %	124	268	46 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>2 605</b>	<b>570</b>	<b>s. o.</b>	<b>3 090</b>	<b>581</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 605</b>	<b>570</b>	<b>s. o.</b>	<b>3 090</b>	<b>581</b>	<b>s. o.</b>	

(1) Les tarifs pour les permis de remboursement sont inscrits dans la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés.

## Éducation et Enseignement supérieur (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Établissements d'enseignement privés	1	9	14 %	2	14	14 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>14 %</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>14 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	6 675	nd	nd	7 065	nd	nd	DA
Frais de révision d'examens	5	12	41 %	1	14	8 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>6 680</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>7 066</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 682</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>7 068</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	

## Énergie et Ressources naturelles (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Études de dossiers	29	nd	s. o.	39	nd	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>29</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>39</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Accès à l'information	2	nd	nd	1	nd	nd	CS
Éolien – Tarif annuel réserve	27	nd	s. o.	64	nd	s. o.	MAG
Formules et documents	22	nd	nd	0	nd	nd	DA
Frais de vente et de location de terrains	1 047	nd	s. o.	902	nd	s. o.	MAG
Frais d'inscription aux tirages au sort	136	nd	nd	141	nd	nd	DA
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	282	nd	nd	1 334	nd	nd	DA
Location et concessions	23 529	nd	s. o.	24 741	nd	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	11	nd	s. o.	17	nd	s. o.	MAG
Terres de l'État	737	nd	s. o.	2 791	nd	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>25 791</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>29 992</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Redevances</b>							
Régime des eaux	1 591	s. o.	s. o.	1 545	s. o.	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>1 591</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 545</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>27 411</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>31 576</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	

**Famille**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>MINISTÈRE</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Études de dossiers	905	1 829	49 %	451	880	51 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>905</b>	<b>1 829</b>	<b>49 %</b>	<b>451</b>	<b>880</b>	<b>51 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>905</b>	<b>1 829</b>	<b>49 %</b>	<b>451</b>	<b>880</b>	<b>51 %</b>	
<b>CURATEUR PUBLIC</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	4 513	310	s. o.	4 863	298	s. o.	MAG
Honoraires – Dossiers publics	13 915	55 685	25 %	13 498	60 538	22 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>18 428</b>	<b>55 995</b>	<b>s. o.</b>	<b>18 361</b>	<b>60 836</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>18 428</b>	<b>55 995</b>	<b>s. o.</b>	<b>18 361</b>	<b>60 836</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL – FAMILLE</b>	<b>19 333</b>	<b>57 824</b>	<b>s. o.</b>	<b>18 812</b>	<b>61 716</b>	<b>s. o.</b>	

**Finances**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Service de repas lors de la séance du huis clos	48	47	100 %	55	56	97 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>100 %</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>97 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>100 %</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>97 %</b>	

## Forêts, Faune et Parcs (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Droits pour activités commerciales	1 154	nd	s. o.	1 165	nd	s. o.	MAG
Études de dossiers	569	nd	nd	575	nd	nd	DA
Permis de chasse, de pêche et de piégeage	38 020	nd	s. o.	34 936	nd	s. o.	MAG
Permis commerciaux et particuliers	264	nd	s. o.	279	nd	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>40 007</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>36 955</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location et concessions	51	nd	nd	54	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	6	nd	nd	2	nd	nd	DA
Protection des forêts <sup>(1)</sup>	613	nd	nd	-15	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>670</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>42</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>40 677</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>36 996</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	

(1) Dans le budget déposé le 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait progressivement en charge les coûts liés au financement de la protection des forêts. Les revenus négatifs au 31 mars 2020 s'expliquent par des ajustements aux contrats d'exercices antérieurs.

**Immigration, Diversité et Inclusion**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Certificats d'acceptation – Étudiants <sup>(1)</sup>	10 623	6 752	157 %	13 914	9 739	143 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers <sup>(1)</sup>	4 850	4 029	120 %	6 087	10 446	58 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers <sup>(1)</sup>	27 341	22 688	121 %	24 930	22 217	112 %	CS
Consultant en immigration <sup>(1)</sup>	362	332	109 %	230	305	75 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers <sup>(1)</sup>	3 287	2 778	118 %	4 068	3 272	124 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire <sup>(1)</sup>	2 389	2 179	110 %	3 528	3 346	105 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>48 851</b>	<b>38 758</b>	<b>126 %</b>	<b>52 757</b>	<b>49 324</b>	<b>107 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	1 601	3 626	44 %	1 718	3 634	47 %	CS
Photocopies de documents	5	nd	nd	2	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>1 606</b>	<b>3 626</b>	<b>44 %</b>	<b>1 719</b>	<b>3 634</b>	<b>47 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>50 457</b>	<b>42 384</b>	<b>119 %</b>	<b>54 476</b>	<b>52 958</b>	<b>103 %</b>	

Note : Le nom du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a été remplacé par celui de ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à compter du 4 septembre 2019.

(1) Ces tarifs sont inscrits dans la Loi sur l'immigration au Québec.

## Justice

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Actes judiciaires	41 817	132 975	31 %	40 595	137 629	29 %	CS
Actes juridiques	38 080	122 269	31 %	34 684	125 632	28 %	CS
Formules et documents	361	nd	nd	352	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>80 258</b>	<b>255 244</b>	<b>31 %</b>	<b>75 631</b>	<b>263 261</b>	<b>29 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>80 258</b>	<b>255 244</b>	<b>31 %</b>	<b>75 631</b>	<b>263 261</b>	<b>29 %</b>	
<b>OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Agences de recouvrement de créances	15	565	3 %	35	254	14 %	CS
Agents de voyage	654	636	103 %	661	907	73 %	CS
Certificats d'exemption	107	196	55 %	40	15	274 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	9	22	41 %	11	116	10 %	CS
Commerçants et recycleurs de véhicules routiers	1 854	2 385	78 %	2 100	2 362	89 %	CS
Conseillers en voyage	455	455	100 %	458	346	132 %	CS
Prêteurs d'argent	64	130	49 %	165	682	24 %	CS
Représentant d'agent de recouvrement	—	—	s. o.	7	148	5 %	CS
Service de règlement de dettes	—	—	s. o.	0	89	0 %	CS
Studios de santé	204	457	45 %	379	537	71 %	CS
Vendeurs itinérants	513	766	67 %	553	810	68 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>3 875</b>	<b>5 612</b>	<b>69 %</b>	<b>4 409</b>	<b>6 266</b>	<b>70 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Actes juridiques	6	nd	nd	19	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>6</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>19</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 880</b>	<b>5 612</b>	<b>69 %</b>	<b>4 427</b>	<b>6 266</b>	<b>71 %</b>	
<b>TOTAL – JUSTICE</b>	<b>84 138</b>	<b>260 856</b>	<b>32 %</b>	<b>80 058</b>	<b>269 527</b>	<b>30 %</b>	

**Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente et d'autres documents	322	1 830	18 %	350	1 996	18 %	CS
Frais relatifs aux opérations bancaires facturés aux entités politiques	38	41	93 %	24	27	91 %	CS
Location d'espaces de stationnement	80	66	121 %	73	70	104 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>440</b>	<b>1 938</b>	<b>23 %</b>	<b>447</b>	<b>2 093</b>	<b>21 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>440</b>	<b>1 938</b>	<b>23 %</b>	<b>447</b>	<b>2 093</b>	<b>21 %</b>	

**Santé et Services sociaux**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Permis pour les centres médicaux spécialisés <sup>(1)</sup>	1 920	729	263 %	1 999	717	279 %	DA
<b>Sous-total</b>	<b>1 920</b>	<b>729</b>	<b>263 %</b>	<b>1 999</b>	<b>717</b>	<b>279 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 920</b>	<b>729</b>	<b>263 %</b>	<b>1 999</b>	<b>717</b>	<b>279 %</b>	

(1) Il s'agit, entre autres, des permis de laboratoire privé en biologie médicale et en radiologie.

**Sécurité publique**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>MINISTÈRE</b>							
<b>Ventes de biens et services</b>							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	1 276	1 276	100 %	1 121	1 121	100 %	CS
Formules et documents	5	5	100 %	1	1	100 %	CS
Location de chambres et pension	3 156	3 134	101 %	3 449	3 882	89 %	CS
Matériel et fournitures	2	2	s. o.	5	5	s. o.	MAG
Recouvrement de tiers	8	8	100 %	7	7	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>4 447</b>	<b>4 425</b>	<b>100 %</b>	<b>4 582</b>	<b>5 016</b>	<b>91 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 447</b>	<b>4 425</b>	<b>100 %</b>	<b>4 582</b>	<b>5 016</b>	<b>91 %</b>	
<b>RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX<sup>(1)</sup></b>							
<b>Droits et permis</b>							
Appareils d'amusement	1 647	199	s. o.	597	244	s. o.	MAG
Bingo	1 147	987	116 %	1 154	1 043	111 %	CS
Concours publicitaires	4 226	1 020	s. o.	3 891	959	s. o.	MAG
Courses	69	679	10 %	60	675	9 %	CS
Permis d'alcool – Détaillants	13 826	49 582	s. o.	13 465	49 895	s. o.	MAG
Permis d'alcool pour réunion <sup>(2)</sup>	5 163	2 892	179 %	5 430	2 907	187 %	CS
Loteries – Tirages <sup>(3)</sup>	1 677	464	s. o.	1 755	672	s. o.	MAG
Loteries – Vidéo	6 069	9 745	s. o.	6 305	13 297	s. o.	MAG
Production industrielle de boissons	1 512	2 241	67 %	1 747	2 392	73 %	CS
Études de dossiers	868	nd	nd	514	nd	nd	DA
Sports de combat	273	785	35 %	227	1 152	20 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>36 478</b>	<b>68 593</b>	<b>s. o.</b>	<b>35 144</b>	<b>73 235</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>36 478</b>	<b>68 593</b>	<b>s. o.</b>	<b>35 144</b>	<b>73 235</b>	<b>s. o.</b>	
<b>SÛRETÉ DU QUÉBEC</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Permis d'explosifs et de club de tir à la cible	786	nd	nd	481	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>786</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>481</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	1 555	1 555	100 %	1 598	1 598	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 555</b>	<b>1 555</b>	<b>100 %</b>	<b>1 598</b>	<b>1 598</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 341</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>2 080</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>43 265</b>	<b>74 573</b>	<b>s. o.</b>	<b>41 805</b>	<b>79 849</b>	<b>s. o.</b>	

(1) Selon les données du rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

(2) Les tarifs relatifs aux permis d'alcool sont inscrits dans la Loi sur les permis d'alcool.

(3) Les tarifs relatifs aux licences de tirages sont inscrits dans la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

## Transports

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>MINISTÈRE</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Immatriculation pour véhicules hors normes et droits divers <sup>(1)</sup>	36 617	s. o.	s. o.	37 630	s. o.	s. o.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>36 617</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>37 630</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Analyse en laboratoire	57	57	100 %	141	141	100 %	CS
Location de terrains et bâtisses	823	823	s. o.	758	758	s. o.	MAG
Location d'espaces pour cabines téléphoniques	6	6	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Location d'installations électriques	1	1	100 %	0	nd	nd	CS
Matériel et fournitures	16	16	s. o.	50	50	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	7	7	s. o.	11	11	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>908</b>	<b>908</b>	<b>s. o.</b>	<b>959</b>	<b>959</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>37 525</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>38 590</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>COMMISSION DES TRANSPORTS</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 653	nd	nd	2 574	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	2 860	nd	nd	2 887	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	193	nd	nd	190	nd	nd	CS
Transfert de permis	568	nd	nd	407	nd	nd	CS
Transport commercial public	324	nd	nd	327	nd	nd	CS
<b>Sous-total</b>	<b>6 597</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>6 385</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais de publication – Demandes de permis	96	nd	nd	38	nd	nd	CS
Matériel et fournitures	21	nd	nd	12	nd	nd	CS
Photocopies de documents	10	nd	nd	9	nd	nd	CS
<b>Sous-total</b>	<b>128</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>60</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 725</b>	<b>11 189</b>	<b>60 %</b>	<b>6 444</b>	<b>11 099</b>	<b>58 %</b>	
<b>TOTAL – TRANSPORTS</b>	<b>44 250</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>45 034</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	

Note : L'évaluation des coûts rattachés aux différentes catégories de revenus sera revue pour tenir compte des changements majeurs apportés aux processus opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système intégré de mission de la Commission des transports.

(1) Aucune dépense n'est assumée par le Ministère pour ce revenu de tarification. Le mandataire (SAAQ) perçoit un montant pour chaque transaction plutôt que de refacturer le Ministère pour la prestation du service.

**Travail, Emploi et Solidarité sociale**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Création et modification de personnes morales <sup>(1)</sup>	14 260	nd	nd	14 944	nd	nd	DA
Publicité légale des entreprises <sup>(1),(2)</sup>	58 345	nd	nd	58 296	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>72 605</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>73 239</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais de perception	2 190	2 190	100 %	2 196	2 196	100 %	CS
Formules et documents	4	4	100 %	0	0	100 %	CS
Photocopies de documents	785	785	100 %	850	850	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>2 979</b>	<b>2 979</b>	<b>100 %</b>	<b>3 045</b>	<b>3 045</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>75 584</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>76 285</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales ainsi qu'à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Cette catégorie inclut les revenus perçus par Revenu Québec au moment de la déclaration de revenus des sociétés.



## ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

### Autorité des marchés financiers (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Administration des examens et des stages	1 568	4 130	38 %	1 692	4 142	41 %	CS
Analyse des guides de distribution	137	1 811	8 %	129	3 697	3 %	CS
Autres services	21	1 822	1 %	22	705	3 %	CS
Certification des représentants – Inscription des cabinets	8 304	13 712	61 %	8 477	16 823	50 %	CS
Cotisations annuelles <sup>(1)</sup>	26 408	27 036	98 %	31 207	30 677	102 %	CS
Financement des sociétés	56 661	28 553	s. o.	58 656	29 043	s. o.	MAG
Informations financières	5 164	19 466	s. o.	5 638	23 655	s. o.	MAG
Inscriptions des ESM <sup>(2)</sup> , firmes en instruments dérivés et en valeurs mobilières	22 018	8 575	s. o.	22 100	4 785	s. o.	MAG
Inspections	563	3 176	s. o.	437	3 410	s. o.	MAG
Permis	34	1 395	2 %	58	747	8 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>120 878</b>	<b>109 676</b>	<b>s. o.</b>	<b>128 416</b>	<b>117 684</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Biens et services divers	619	2 493	25 %	530	3 682	14 %	CS
Tarification – Fonds d'assurance-dépôts	18 485	s. o.	s. o.	19 676	s. o.	s. o.	CS
<b>Sous-total</b>	<b>19 104</b>	<b>2 493</b>	<b>s. o.</b>	<b>20 206</b>	<b>3 682</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>139 982</b>	<b>112 169</b>	<b>s. o.</b>	<b>148 622</b>	<b>121 366</b>	<b>s. o.</b>	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

(2) Entreprises de services monétaires.

Note : Les données des organismes et fonds spéciaux sont présentées selon leur année financière.

## Autorité des marchés publics (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Autorisations et vérifications en vertu de la LCOP <sup>(1)</sup>	2 060	5 599	37 %	2 652	2 906	91 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>2 060</b>	<b>5 599</b>	<b>37 %</b>	<b>2 652</b>	<b>2 906</b>	<b>91 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 060</b>	<b>5 599</b>	<b>37 %</b>	<b>2 652</b>	<b>2 906</b>	<b>91 %</b>	

(1) Loi sur les contrats des organismes publics.

## Bibliothèque et Archives nationales du Québec (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location de salles	312	185	s. o.	364	306	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	1 478	817	s. o.	1 118	859	s. o.	MAG
Photocopies de documents	212	219	s. o.	219	216	s. o.	MAG
Autres revenus	83	172	s. o.	197	258	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>2 085</b>	<b>1 392</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 898</b>	<b>1 639</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 085</b>	<b>1 392</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 898</b>	<b>1 639</b>	<b>s. o.</b>	

## Centre de recherche industrielle du Québec (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location de locaux	168	168	100 %	82	82	100 %	CS
Recherche et développement	5 359	11 257	s. o.	4 802	12 458	s. o.	MAG
Ventes de services	12 163	17 952	s. o.	12 320	19 554	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>17 689</b>	<b>29 376</b>	<b>s. o.</b>	<b>17 205</b>	<b>32 094</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>17 689</b>	<b>29 376</b>	<b>s. o.</b>	<b>17 205</b>	<b>32 094</b>	<b>s. o.</b>	

Note : À compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, le Centre de recherche industrielle du Québec est fusionné avec Investissement Québec.

**Centre de services partagés du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Appels d'offres et acquisitions	6 254	6 254	100 %	5 701	5 701	100 %	CS
Communications	6 810	6 810	100 %	5 849	5 849	100 %	CS
Ressources humaines et matérielles	498	498	100 %	229	229	100 %	CS
Services de documentation	426	426	100 %	406	406	100 %	CS
Services Web	4	4	100 %	4	4	100 %	CS
Technologies de l'information	10 664	10 664	100 %	10 216	10 216	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>24 656</b>	<b>24 656</b>	<b>100 %</b>	<b>22 406</b>	<b>22 406</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>24 656</b>	<b>24 656</b>	<b>100 %</b>	<b>22 406</b>	<b>22 406</b>	<b>100 %</b>	

Note : À compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, le Centre de services partagés du Québec est aboli et remplacé par le Centre d'acquisitions gouvernementales et par Infrastructures technologiques Québec.

**Commission de la capitale nationale du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Activités éducatives et culturelles	72	240	s. o.	77	218	s. o.	MAG
Billetterie	537	766	s. o.	529	669	s. o.	MAG
Produits dérivés	144	106	s. o.	153	90	s. o.	MAG
Revenus de location	631	484	s. o.	593	481	s. o.	MAG
Ventes de publications	8	6	s. o.	3	4	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>1 391</b>	<b>1 603</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 355</b>	<b>1 462</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 391</b>	<b>1 603</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 355</b>	<b>1 462</b>	<b>s. o.</b>	

**Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Programmes et activités de formation	1 164	31 141	4 %	1 222	29 775	4 %	CS
Location d'espaces	508	267	s. o.	291	227	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>1 672</b>	<b>31 407</b>	<b>5 %</b>	<b>1 513</b>	<b>30 002</b>	<b>5 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 672</b>	<b>31 407</b>	<b>5 %</b>	<b>1 513</b>	<b>30 002</b>	<b>5 %</b>	

**Corporation d'urgences-santé**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Transport ambulancier – Particuliers	7 617	33 091	23 %	9 077	44 331	20 %	CS
Transport ambulancier – Autres	415	1 804	23 %	455	2 222	20 %	CS
Ventes de biens et services divers	591	432	137 %	630	510	124 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>8 623</b>	<b>35 327</b>	<b>24 %</b>	<b>10 162</b>	<b>47 063</b>	<b>22 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 623</b>	<b>35 327</b>	<b>24 %</b>	<b>10 162</b>	<b>47 063</b>	<b>22 %</b>	

## École nationale de police du Québec (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Formation initiale en patrouille-gendarmerie <sup>(1)</sup>	8 231	15 818	52 %	7 863	15 490	51 %	CS
Formation initiale en enquête et gestion policière et formation des formateurs <sup>(1)</sup>	2 464	5 886	42 %	2 622	5 858	45 %	CS
Perfectionnement professionnel <sup>(1)</sup>	4 110	7 152	57 %	2 969	5 503	54 %	CS
Inscriptions	721	528	s. o.	1 467	1 536	s. o.	MAG
Service de l'hôtellerie	3 249	6 247	52 %	2 024	5 466	37 %	CS
Formation et services aux autres clientèles	2 261	6 228	36 %	1 366	5 552	25 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>21 036</b>	<b>41 857</b>	<b>50 %</b>	<b>18 311</b>	<b>39 404</b>	<b>46 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>21 036</b>	<b>41 857</b>	<b>50 %</b>	<b>18 311</b>	<b>39 404</b>	<b>46 %</b>	

(1) Sont incluses les contributions des corps de police.

## École nationale des pompiers du Québec (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Cours	1 567	1 800	87 %	1 073	1 794	60 %	CS
Matériel didactique	545	283	193 %	453	355	128 %	CS
Autres	100	53	189 %	81	43	188 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>2 212</b>	<b>2 136</b>	<b>104 %</b>	<b>1 606</b>	<b>2 193</b>	<b>73 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 212</b>	<b>2 136</b>	<b>104 %</b>	<b>1 606</b>	<b>2 193</b>	<b>73 %</b>	

**Fondation de la faune du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	4 047	7 674	53 %	4 145	9 225	45 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>4 047</b>	<b>7 674</b>	<b>53 %</b>	<b>4 145</b>	<b>9 225</b>	<b>45 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 047</b>	<b>7 674</b>	<b>53 %</b>	<b>4 145</b>	<b>9 225</b>	<b>45 %</b>	

**Fonds aérien**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Service aérien	36 624	35 838	s. o.	30 516	30 093	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>36 624</b>	<b>35 838</b>	<b>s. o.</b>	<b>30 516</b>	<b>30 093</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>36 624</b>	<b>35 838</b>	<b>s. o.</b>	<b>30 516</b>	<b>30 093</b>	<b>s. o.</b>	

**Fonds de développement du marché du travail**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Examens interprovinciaux	36	68	53 %	27	43	62 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	432	818	53 %	363	585	62 %	CS
Qualification réglementée	1 642	3 109	53 %	1 154	1 859	62 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>2 110</b>	<b>3 995</b>	<b>53 %</b>	<b>1 543</b>	<b>2 487</b>	<b>62 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 110</b>	<b>3 995</b>	<b>53 %</b>	<b>1 543</b>	<b>2 487</b>	<b>62 %</b>	

**Fonds de gestion de l'équipement roulant**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location de machinerie et d'équipement	23 080	23 080	s. o.	21 084	21 084	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>23 080</b>	<b>23 080</b>	<b>s. o.</b>	<b>21 084</b>	<b>21 084</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>23 080</b>	<b>23 080</b>	<b>s. o.</b>	<b>21 084</b>	<b>21 084</b>	<b>s. o.</b>	

**Fonds de partenariat touristique**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Biens et services touristiques	895	nd	s. o.	733	nd	s. o.	MAG
Location d'espaces	714	nd	s. o.	682	nd	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>1 609</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 415</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 609</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 415</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	

**Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	999	836	120 %	999	1 051	95 %	CS
Attestations d'assainissement	5 489	3 203	171 %	7 590	3 321	229 %	CS
Autorisations environnementales	4 423	3 554	124 %	4 537	4 003	113 %	CS
Compensations financières – milieux humides et hydriques <sup>(1)</sup>	24 678	nd	s. o.	20 260	nd	s. o.	CS
Droits pour activités commerciales	10	10	100 %	11	11	100 %	CS
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 058	1 058	100 %	1 325	1 123	118 %	CS
Régime des eaux	452	147	307 %	1 831	390	470 %	CS
Sécurité des barrages	1 071	1 070	100 %	967	1 070	90 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>38 179</b>	<b>9 878</b>	<b>s. o.</b>	<b>37 521</b>	<b>10 968</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Accès à l'information	53	53	100 %	70	70	100 %	CS
Financement des activités du CEAEQ <sup>(2)</sup>	1 753	7 613	23 %	2 187	8 595	25 %	CS
Gestion des barrages publics	3 161	2 246	141 %	2 765	2 809	98 %	CS
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	15	15	100 %	11	11	100 %	CS
Location et concessions	1 067	1 067	s. o.	1 133	853	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	322	322	s. o.	197	148	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>6 371</b>	<b>11 315</b>	<b>56 %</b>	<b>6 362</b>	<b>12 486</b>	<b>51 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>44 550</b>	<b>21 193</b>	<b>s. o.</b>	<b>43 883</b>	<b>23 455</b>	<b>s. o.</b>	

(1) Tarifs perçus en vertu du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Les activités de restauration des milieux hydriques ont pris du retard en raison de la pandémie de COVID-19 déclarée en mars 2020.

(2) Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a procédé à la fermeture, le 31 mars 2019, du compte à fin déterminée consacré au financement des activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ). À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, les activités du CEAEQ sont intégrées à celles du fonds.

## Fonds de transition énergétique

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures	480	nd	nd	92	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>480</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>92</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>Redevances</b>							
Redevances et droits sur les substances soutirées	31	s. o.	s. o.	60	s. o.	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>31</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>60</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>511</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>152</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	

Note : À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques se substitue au Fonds de transition énergétique.

## Fonds des biens et des services

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Services du Directeur de l'état civil <sup>(1)</sup>	17 248	17 913	96 %	18 499	20 955	88 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>17 248</b>	<b>17 913</b>	<b>96 %</b>	<b>18 499</b>	<b>20 955</b>	<b>88 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>17 248</b>	<b>17 913</b>	<b>96 %</b>	<b>18 499</b>	<b>20 955</b>	<b>88 %</b>	

(1) Ces services sont, entre autres, la délivrance de certificats ou de copies d'actes relatifs à des événements de vie (naissance, mariage, union civile et décès).

## Fonds des générations (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Frais, droits et loyers miniers	10 751	nd	s. o.	9 219	nd	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>10 751</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>9 219</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Redevances</b>							
Exploitation sable, gravier et autres	3 104	s. o.	s. o.	2 943	s. o.	s. o.	MAG
Exploitation minière	256 958	s. o.	s. o.	276 780	s. o.	s. o.	MAG
Forces hydrauliques	18 636	s. o.	s. o.	14 568	s. o.	s. o.	MAG
Énergie électrique produite	87 269	s. o.	s. o.	80 585	s. o.	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>365 967</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>374 876</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>376 717</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>384 095</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	

## Fonds des registres du ministère de la Justice (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Commissaires à l'assermentation	600	1 133	53 %	618	887	70 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>600</b>	<b>1 133</b>	<b>53 %</b>	<b>618</b>	<b>887</b>	<b>70 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Formules et documents	3	303	1 %	4	325	1 %	CS
Honoraires de certification	24	1 509	s. o.	26	1 721	s. o.	MAG
Registre des lobbyistes <sup>(1)</sup>	0	1 925	s. o.	0	1 439	s. o.	MAG
Registre des ventes	1 311	1 156	113 %	1 210	789	153 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits <sup>(2)</sup>	38 653	11 539	s. o.	39 680	10 497	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>39 991</b>	<b>16 433</b>	<b>s. o.</b>	<b>40 921</b>	<b>14 770</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>40 591</b>	<b>17 565</b>	<b>s. o.</b>	<b>41 539</b>	<b>15 657</b>	<b>s. o.</b>	

(1) Les revenus sont inférieurs à 500 \$ pour ces deux exercices.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

**Fonds des réseaux de transport terrestre**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis<sup>(1)</sup></b>							
Conducteurs et chauffeurs	101 067	s. o.	s. o.	103 488	s. o.	s. o.	DA
Contribution au transport en commun	85 948	s. o.	s. o.	87 064	s. o.	s. o.	DA
Immatriculation – Droits	916 146	s. o.	s. o.	952 327	s. o.	s. o.	DA
Permission de travaux sur les emprises routières	—	—	s. o.	25	s. o.	s. o.	DA
Signalisation touristique commerciale	15	s. o.	s. o.	17	s. o.	s. o.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>1 103 175</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 142 921</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Aide technique et soutien	30	30	100 %	28	28	100 %	CS
Location de terrains et bâtisses	1 299	1 299	s. o.	838	838	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	1	1	s. o.	1	1	s. o.	MAG
Matériel et fournitures	10	10	s. o.	1	1	s. o.	MAG
Péage – Autoroutes <sup>(1)</sup>	122 209	s. o.	s. o.	128 910	s. o.	s. o.	DA
Formules et documents	38	38	100 %	37	37	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	53	nd	s. o.	36	nd	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>123 639</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>129 849</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Redevances</b>							
Redevances – Transport rémunéré <sup>(2)</sup>	13 791	s. o.	s. o.	19 223	s. o.	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>13 791</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>19 223</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 240 605</b>	<b>4 490 984</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 291 993</b>	<b>4 790 772</b>	<b>s. o.</b>	

(1) Ces tarifs, en combinaison avec d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses assumées par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

(2) Redevances perçues dans le cadre du Projet pilote concernant des services de transport rémunéré de personnes demandés exclusivement par application mobile.

**Fonds des ressources naturelles**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Activités en milieu hydrique et terrestre	—	—	s. o.	92	nd	nd	DA
Claims	2 190	nd	s. o.	2 672	nd	s. o.	MAG
Pipelines	—	—	s. o.	7	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>2 190</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	<b>2 771</b>	<b>nd</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Formules et documents	0	nd	s. o.	1	nd	s. o.	MAG
Frais d'administration	106	nd	nd	0	nd	nd	DA
Registre public	—	—	s. o.	14	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>106</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>15</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>Redevances</b>							
Redevances minières	20 000	s. o.	s. o.	20 000	s. o.	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>20 000</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>20 000</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>22 297</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>22 786</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	

**Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Analyses en laboratoire	57	nd	nd	84	nd	nd	DA
Autres revenus	581	nd	nd	522	nd	nd	DA
Formules et documents	7	nd	s. o.	34	nd	s. o.	MAG
Frais d'admission	9	nd	nd	7	nd	nd	DA
Protection des forêts <sup>(1)</sup>	1 456	1 456	100 %	-78	s. o.	s. o.	CS
<b>Sous-total</b>	<b>2 111</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>569</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>Redevances</b>							
Redevances forestières	294 732	s. o.	s. o.	274 647	s. o.	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>294 732</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>274 647</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>296 842</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>275 216</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	

(1) Dans le budget déposé le 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait progressivement en charge les coûts liés au financement de la protection des forêts. Les revenus négatifs au 31 mars 2020 s'expliquent par des ajustements dans les contrats d'exercices antérieurs.

## Fonds des services de police (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Services de police	330 595	666 177	50 %	341 319	670 071	51 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	4 221	4 221	100 %	5 841	5 841	100 %	CS
Ventes de biens et services divers	7 243	7 243	100 %	6 997	6 997	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>342 059</b>	<b>677 640</b>	<b>50 %</b>	<b>354 157</b>	<b>682 909</b>	<b>52 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>342 059</b>	<b>677 640</b>	<b>50 %</b>	<b>354 157</b>	<b>682 909</b>	<b>52 %</b>	

## Fonds d'information sur le territoire (en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale <sup>(1)</sup>	39 923	30 253	132 %	42 988	33 150	130 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits <sup>(2)</sup>	83 005	54 054	154 %	87 673	55 247	159 %	CS
Services spécialisés – Géographique	7 057	7 150	99 %	7 980	8 139	98 %	CS
Ventes de biens et services – Géographique	289	340	85 %	124	356	35 %	CS
Ventes de biens et services divers	1 395	1 192	117 %	1 430	1 026	139 %	CS
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	3 290	5 785	57 %	3 286	6 289	52 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>134 958</b>	<b>98 773</b>	<b>137 %</b>	<b>143 480</b>	<b>104 208</b>	<b>138 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>134 958</b>	<b>98 773</b>	<b>137 %</b>	<b>143 480</b>	<b>104 208</b>	<b>138 %</b>	

(1) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

## Fonds du centre financier de Montréal

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Études de dossiers	651	1 108	59 %	826	1 206	68 %	CS
Contributions annuelles – Centres financiers	142	242	59 %	108	158	68 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>793</b>	<b>1 350</b>	<b>59 %</b>	<b>934</b>	<b>1 363</b>	<b>68 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>793</b>	<b>1 350</b>	<b>59 %</b>	<b>934</b>	<b>1 363</b>	<b>68 %</b>	

## Fonds vert

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Redevances</b>							
Redevances sur les carburants et les combustibles fossiles <sup>(1)</sup>	9 545	s. o.	s. o.	—	s. o.	s. o.	MAG
Permis échangeables – SPEDE <sup>(2)</sup>	853 122	s. o.	s. o.	996 745	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles	125 842	s. o.	s. o.	132 086	s. o.	s. o.	MAG
Redevances pour prélèvement d'eau	3 234	s. o.	s. o.	3 033	s. o.	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>991 742</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 131 863</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>991 742</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>1 131 863</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	

Note : À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, le Fonds d'électrification et de changements climatiques se substitue au Fonds vert.

(1) La redevance a pris fin au 31 décembre 2014. Le montant de 2018-2019 est constitué de revenus perçus de façon rétroactive.

(2) Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

**Héma-Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	289	219	132 %	840	784	107 %	CS
Vente de tissus humains	1 364	1 297	s. o.	1 603	1 603	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>1 653</b>	<b>1 516</b>	<b>s. o.</b>	<b>2 443</b>	<b>2 387</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 653</b>	<b>1 516</b>	<b>s. o.</b>	<b>2 443</b>	<b>2 387</b>	<b>s. o.</b>	

**Institut de la statistique du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Ventes de services	1 931	1 875	103 %	1 747	1 723	101 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 931</b>	<b>1 875</b>	<b>103 %</b>	<b>1 747</b>	<b>1 723</b>	<b>101 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 931</b>	<b>1 875</b>	<b>103 %</b>	<b>1 747</b>	<b>1 723</b>	<b>101 %</b>	

**Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Centre de recherche et d'expertise	2 772	2 580	s. o.	2 458	2 376	s. o.	MAG
École	2 914	35 289	s. o.	2 432	34 613	s. o.	MAG
Hôtel pédagogique	1 990	1 284	s. o.	1 322	1 208	s. o.	MAG
Restauration	3 535	3 280	s. o.	2 610	3 041	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement <sup>(1)</sup>	149	s. o.	s. o.	87	s. o.	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>11 360</b>	<b>42 433</b>	<b>s. o.</b>	<b>8 908</b>	<b>41 238</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>11 360</b>	<b>42 433</b>	<b>s. o.</b>	<b>8 908</b>	<b>41 238</b>	<b>s. o.</b>	

(1) L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec partage ses revenus de stationnement avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ). Les coûts associés à la prestation des services sont entièrement assumés par la SPAQ.

**Institut national de santé publique du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Ventes de biens et services divers	5 775	5 437	106 %	6 235	6 624	94 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>5 775</b>	<b>5 437</b>	<b>106 %</b>	<b>6 235</b>	<b>6 624</b>	<b>94 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 775</b>	<b>5 437</b>	<b>106 %</b>	<b>6 235</b>	<b>6 624</b>	<b>94 %</b>	

**Institut national d'excellence en santé et services sociaux**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Frais d'évaluation scientifique <sup>(1)</sup>	1 332	2 667	50 %	2 928	6 798	43 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 332</b>	<b>2 667</b>	<b>50 %</b>	<b>2 928</b>	<b>6 798</b>	<b>43 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 332</b>	<b>2 667</b>	<b>50 %</b>	<b>2 928</b>	<b>6 798</b>	<b>43 %</b>	

(1) Tarifs perçus en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour l'évaluation scientifique d'un médicament et d'un produit sanguin stable.

**La Financière agricole du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Droits administratifs	5 557	37 365	15 %	4 976	37 853	13 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>5 557</b>	<b>37 365</b>	<b>15 %</b>	<b>4 976</b>	<b>37 853</b>	<b>13 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 557</b>	<b>37 365</b>	<b>15 %</b>	<b>4 976</b>	<b>37 853</b>	<b>13 %</b>	

**Musée d'Art contemporain de Montréal**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Activités éducatives et culturelles	216	1 624	s. o.	186	1 815	s. o.	MAG
Billetterie	1 586	9 217	s. o.	662	8 207	s. o.	MAG
Location d'espaces	130	85	s. o.	64	88	s. o.	MAG
Location d'expositions	333	1 756	19 %	1 214	2 037	60 %	CS
Publications	43	472	s. o.	83	330	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	53	61	87 %	49	56	87 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>2 362</b>	<b>13 215</b>	<b>s. o.</b>	<b>2 258</b>	<b>12 533</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 362</b>	<b>13 215</b>	<b>s. o.</b>	<b>2 258</b>	<b>12 533</b>	<b>s. o.</b>	

**Musée de la Civilisation**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Billetterie	2 220	15 669	s. o.	2 138	17 129	s. o.	MAG
Boutique	489	860	57 %	460	816	56 %	CS
Locations et concessions	495	1 065	s. o.	583	867	s. o.	MAG
Locations d'expositions	4	180	2 %	0	0	s. o.	CS
Ventes de produits et services	216	4 415	5 %	216	3 841	6 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>3 424</b>	<b>22 189</b>	<b>s. o.</b>	<b>3 397</b>	<b>22 654</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 424</b>	<b>22 189</b>	<b>s. o.</b>	<b>3 397</b>	<b>22 654</b>	<b>s. o.</b>	

**Musée national des beaux-arts du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Activités éducatives et culturelles	439	3 256	13 %	418	3 169	13 %	CS
Billetterie	2 049	16 644	s. o.	2 037	16 414	s. o.	MAG
Boutique (publications du musée, autres produits)	882	2 458	36 %	987	2 279	43 %	CS
Location d'espaces et services connexes	332	1 462	23 %	264	1 327	20 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	142	799	18 %	42	489	9 %	CS
Services alimentaires	276	762	36 %	222	734	30 %	CS
Services auxiliaires – Stationnement	421	114	s. o.	394	88	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>4 539</b>	<b>25 494</b>	<b>s. o.</b>	<b>4 363</b>	<b>24 500</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 539</b>	<b>25 494</b>	<b>s. o.</b>	<b>4 363</b>	<b>24 500</b>	<b>s. o.</b>	

**Office des professions du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Contributions des membres des ordres professionnels <sup>(1)</sup>	11 128	11 630	96 %	12 129	12 257	99 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>11 128</b>	<b>11 630</b>	<b>96 %</b>	<b>12 129</b>	<b>12 257</b>	<b>99 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>11 128</b>	<b>11 630</b>	<b>96 %</b>	<b>12 129</b>	<b>12 257</b>	<b>99 %</b>	

(1) Depuis l'adoption, le 15 octobre 2008, des modifications apportées au Code des professions, le mode de financement de l'Office des professions a été revu afin de couvrir 100 % des dépenses de l'Office. Chaque année, le gouvernement approuve le montant de la contribution de chacun des membres des ordres professionnels. Sommairement, le montant de la contribution, comme prévu à l'article 196.2 du Code des professions, correspond au total des dépenses de l'Office plus ou moins le déficit ou le surplus cumulé, divisé par le nombre de membres des ordres.

**Régie de l'assurance maladie du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Ententes réciproques avec les autres provinces	57 674	57 674	100 %	48 631	48 631	100 %	CS
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	5 990	5 990	100 %	4 577	4 577	100 %	CS
Services aux personnes assurées	4 300	4 443	s. o.	4 260	4 399	s. o.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	348	348	100 %	347	347	100 %	CS
Ventes de statistiques	700	917	76 %	518	538	96 %	CS
Ventes de biens et services divers	8 129	8 129	s. o.	7 389	7 389	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>77 140</b>	<b>77 499</b>	<b>s. o.</b>	<b>65 721</b>	<b>65 879</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>77 140</b>	<b>77 499</b>	<b>s. o.</b>	<b>65 721</b>	<b>65 879</b>	<b>s. o.</b>	

**Régie de l'énergie**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Rémunération et fonctionnement	4 315	4 324	100 %	4 363	5 347	82 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>4 315</b>	<b>4 324</b>	<b>100 %</b>	<b>4 363</b>	<b>5 347</b>	<b>82 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 315</b>	<b>4 324</b>	<b>100 %</b>	<b>4 363</b>	<b>5 347</b>	<b>82 %</b>	

## Régie des installations olympiques

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	4 432	6 621	s. o.	4 228	6 498	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	3 257	5 158	s. o.	3 567	5 457	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	908	1 275	s. o.	571	856	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 416	3 553	s. o.	4 390	6 345	s. o.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 333	2 875	116 %	3 691	3 462	107 %	CS
Concessionnaires	1 362	1 968	s. o.	1 294	1 930	s. o.	MAG
Souvenirs	708	909	s. o.	597	848	s. o.	MAG
Stationnement et vestiaires	3 676	1 791	s. o.	3 533	1 507	s. o.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	1 743	2 550	68 %	1 522	2 262	67 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>21 835</b>	<b>26 700</b>	<b>s. o.</b>	<b>23 393</b>	<b>29 165</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>21 835</b>	<b>26 700</b>	<b>s. o.</b>	<b>23 393</b>	<b>29 165</b>	<b>s. o.</b>	

Note : À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique se substitue à la Régie des installations olympiques.

## Régie du bâtiment du Québec

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Contrôle et surveillance – Entrepreneurs et constructeurs-propriétaires	51 503	29 392	175 %	54 678	30 155	181 %	CS
Qualification professionnelle	8 670	10 467	83 %	8 169	10 587	77 %	CS
Réglementation et surveillance – Code de sécurité	8 606	11 511	75 %	8 423	12 410	68 %	CS
Réglementation et surveillance – Installations sous pression	2 604	5 499	47 %	2 702	5 961	45 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>71 382</b>	<b>56 869</b>	<b>126 %</b>	<b>73 972</b>	<b>59 114</b>	<b>125 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Plan de garantie	658	1 373	s. o.	548	1 445	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>658</b>	<b>1 373</b>	<b>s. o.</b>	<b>548</b>	<b>1 445</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>72 040</b>	<b>58 242</b>	<b>124 %</b>	<b>74 520</b>	<b>60 559</b>	<b>123 %</b>	

**Revenu Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives <sup>(1)</sup>	35	25	142 %	55	38	143 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	11 794	13 842	85 %	11 880	13 674	87 %	CS
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	985	3 311	30 %	928	3 282	28 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>12 813</b>	<b>17 178</b>	<b>75 %</b>	<b>12 862</b>	<b>16 994</b>	<b>76 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Décisions anticipées	123	164	75 %	38	64	59 %	CS
Photocopies de documents	77	nd	nd	91	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>201</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>130</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>13 014</b>	<b>17 342</b>	<b>75 %</b>	<b>12 992</b>	<b>17 059</b>	<b>76 %</b>	

(1) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives sont inscrits dans la Loi sur les impôts.

**Société de développement de la Baie-James**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location d'immeubles	257	393	s. o.	141	288	s. o.	MAG
Prestation de services	853	853	100 %	2 843	2 843	100 %	CS
Ventes	5 732	5 350	s. o.	6 514	5 822	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>6 842</b>	<b>6 596</b>	<b>s. o.</b>	<b>9 499</b>	<b>8 953</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 842</b>	<b>6 596</b>	<b>s. o.</b>	<b>9 499</b>	<b>8 953</b>	<b>s. o.</b>	

**Société de développement des entreprises culturelles**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Études de dossiers	146	2 743	5 %	164	3 258	5 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	285	800	s. o.	245	731	s. o.	MAG
Honoraires de certification	4 855	3 495	139 %	5 329	3 897	137 %	CS
Honoraires de garantie	621	415	s. o.	619	444	s. o.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	2 258	2 911	s. o.	2 349	3 019	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>8 165</b>	<b>10 364</b>	<b>s. o.</b>	<b>8 706</b>	<b>11 349</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 165</b>	<b>10 364</b>	<b>s. o.</b>	<b>8 706</b>	<b>11 349</b>	<b>s. o.</b>	

**Société de financement des infrastructures locales du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Immatriculation – Droits	87 866	s. o.	s. o.	90 064	s. o.	s. o.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>87 866</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>90 064</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>87 866</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>90 064</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	

**Société de la Place des Arts de Montréal**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Autres revenus	1 030	903	s. o.	579	731	s. o.	MAG
Bars et vestiaires	1 585	2 355	s. o.	801	1 271	s. o.	MAG
Location de salles	5 056	14 670	s. o.	2 892	8 455	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 596	3 015	s. o.	1 550	1 771	s. o.	MAG
Billetterie	4 366	7 552	s. o.	2 625	4 600	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	3 538	5 869	s. o.	2 072	3 419	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>18 170</b>	<b>34 364</b>	<b>s. o.</b>	<b>10 519</b>	<b>20 247</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>18 170</b>	<b>34 364</b>	<b>s. o.</b>	<b>10 519</b>	<b>20 247</b>	<b>s. o.</b>	

Note : L'exercice financier 2019-2020 comprend seulement sept mois, puisque la date de fin d'année financière de l'organisme a été modifiée pour le 31 mars (auparavant, le 31 août).

## Société de l'assurance automobile du Québec

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Immatriculation – Droits	96 230	96 230	100 %	100 267	100 267	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>96 230</b>	<b>96 230</b>	<b>100 %</b>	<b>100 267</b>	<b>100 267</b>	<b>100 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais de gestion	152 373	131 631	116 %	153 538	140 601	109 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>152 373</b>	<b>131 631</b>	<b>116 %</b>	<b>153 538</b>	<b>140 601</b>	<b>109 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>248 603</b>	<b>227 861</b>	<b>109 %</b>	<b>253 805</b>	<b>240 868</b>	<b>105 %</b>	

## Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Messages publicitaires	17 734	17 260	s. o.	11 209	9 953	s. o.	MAG
Autres revenus	838	866	s. o.	87	118	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>18 573</b>	<b>18 127</b>	<b>s. o.</b>	<b>11 296</b>	<b>10 071</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>18 573</b>	<b>18 127</b>	<b>s. o.</b>	<b>11 296</b>	<b>10 071</b>	<b>s. o.</b>	

Note : L'exercice financier 2019-2020 comprend seulement sept mois, puisque la date de fin d'année financière de l'organisme a été modifiée pour le 31 mars (auparavant, le 31 août).

## Société des établissements de plein air du Québec

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Droits d'accès dans les parcs nationaux	16 186	40 194	40 %	17 190	42 103	41 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>16 186</b>	<b>40 194</b>	<b>40 %</b>	<b>17 190</b>	<b>42 103</b>	<b>41 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Biens et services dans les parcs nationaux, réserves fauniques et établissements touristiques	112 457	106 211	s. o.	115 715	107 232	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>112 457</b>	<b>106 211</b>	<b>s. o.</b>	<b>115 715</b>	<b>107 232</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>128 643</b>	<b>146 405</b>	<b>s. o.</b>	<b>132 905</b>	<b>149 335</b>	<b>s. o.</b>	

**Société des Traversiers du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Transport des véhicules	10 251	87 849	s. o.	8 439	111 747	s. o.	MAG
Transport des passagers	9 899	84 832	s. o.	8 749	115 861	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 668	398	s. o.	7 239	596	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>22 817</b>	<b>173 078</b>	<b>s. o.</b>	<b>24 427</b>	<b>228 204</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>22 817</b>	<b>173 078</b>	<b>s. o.</b>	<b>24 427</b>	<b>228 204</b>	<b>s. o.</b>	

**Société d'habitation du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Honoraires – Divers organismes	1	1	100 %	1	1	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100 %</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100 %</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100 %</b>	

**Société du Centre des congrès de Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location d'espaces – Évènements	3 146	3 469	s. o.	2 911	3 399	s. o.	MAG
Autres revenus	175	193	s. o.	185	216	s. o.	MAG
Services alimentaires	2 552	2 814	s. o.	2 774	3 240	s. o.	MAG
Services audiovisuels	437	482	s. o.	421	492	s. o.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	149	628	s. o.	144	610	s. o.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	354	1 080	s. o.	406	1 224	s. o.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	277	647	s. o.	218	560	s. o.	MAG
Services optionnels – Autres	1 253	2 122	s. o.	930	1 862	s. o.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	595	902	s. o.	562	856	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	14	401	s. o.	13	441	s. o.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	713	1 398	s. o.	677	1 343	s. o.	MAG
Services optionnels – Sécurité	104	251	s. o.	41	155	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	89	140	s. o.	52	77	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>9 859</b>	<b>14 527</b>	<b>s. o.</b>	<b>9 335</b>	<b>14 475</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>9 859</b>	<b>14 527</b>	<b>s. o.</b>	<b>9 335</b>	<b>14 475</b>	<b>s. o.</b>	

**Société du Grand Théâtre de Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Billetterie	1 362	2 883	s. o.	659	2 316	s. o.	MAG
Location de locaux	29	40	71 %	29	45	63 %	CS
Location de salles	1 049	1 877	s. o.	673	1 899	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	158	287	s. o.	120	338	s. o.	MAG
Services à la clientèle	110	152	s. o.	68	158	s. o.	MAG
Production et présentation de spectacles	1 010	2 772	s. o.	1 319	4 883	s. o.	MAG
Services scéniques	1 415	3 281	43 %	755	2 544	30 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>5 134</b>	<b>11 292</b>	<b>s. o.</b>	<b>3 622</b>	<b>12 183</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 134</b>	<b>11 292</b>	<b>s. o.</b>	<b>3 622</b>	<b>12 183</b>	<b>s. o.</b>	

**Société du Palais des congrès de Montréal**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	2 291	2 140	s. o.	2 150	2 283	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	1 127	936	s. o.	1 050	968	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Autres	1 446	1 198	s. o.	1 589	1 274	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	32	15	s. o.	5	16	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	303	281	s. o.	267	258	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	71	52	s. o.	115	55	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	1 865	1 374	s. o.	1 768	1 436	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	270	248	s. o.	253	277	s. o.	MAG
Location d'espaces – Événements	10 590	12 335	s. o.	10 232	12 536	s. o.	MAG
Billets vendus	859	757	s. o.	728	811	s. o.	MAG
Services alimentaires	3 815	3 701	s. o.	4 180	3 871	s. o.	MAG
Services audiovisuels	1 385	902	s. o.	1 831	957	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	1 899	1 758	s. o.	1 910	1 864	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	562	568	s. o.	578	580	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	1 633	1 093	s. o.	1 368	1 140	s. o.	MAG
Autres revenus	105	44	s. o.	100	47	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>28 250</b>	<b>27 400</b>	<b>s. o.</b>	<b>28 123</b>	<b>28 372</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>28 250</b>	<b>27 400</b>	<b>s. o.</b>	<b>28 123</b>	<b>28 372</b>	<b>s. o.</b>	

**Société du parc industriel et portuaire de Bécancour**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Revenus portuaires	4 950	2 573	s. o.	5 611	2 901	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>4 950</b>	<b>2 573</b>	<b>s. o.</b>	<b>5 611</b>	<b>2 901</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Services d'eau industrielle	625	844	74 %	545	762	72 %	CS
Location d'immeubles	537	586	92 %	528	597	88 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 163</b>	<b>1 429</b>	<b>81 %</b>	<b>1 073</b>	<b>1 358</b>	<b>79 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 112</b>	<b>4 003</b>	<b>s. o.</b>	<b>6 683</b>	<b>4 259</b>	<b>s. o.</b>	

**Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Droit environnemental sur les pneus	28 662	28 662	s. o.	29 040	29 040	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>28 662</b>	<b>28 662</b>	<b>s. o.</b>	<b>29 040</b>	<b>29 040</b>	<b>s. o.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	3 486	s. o.	s. o.	3 078	s. o.	s. o.	MAG
Revenus d'organismes industriels	162	162	100 %	51	51	100 %	CS
Attestations	36	269	13 %	67	860	8 %	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	3 841	3 841	s. o.	5 080	5 080	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>7 525</b>	<b>4 272</b>	<b>s. o.</b>	<b>8 275</b>	<b>5 990</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>36 187</b>	<b>32 934</b>	<b>s. o.</b>	<b>37 314</b>	<b>35 030</b>	<b>s. o.</b>	

## Société québécoise des infrastructures

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location d'espaces	15 946	15 946	100 %	13 010	12 669	103 %	CS
Espaces de stationnement <sup>(1)</sup>	31 708	30 455	s. o.	34 233	20 175	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>47 653</b>	<b>46 400</b>	<b>s. o.</b>	<b>47 243</b>	<b>32 844</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>47 653</b>	<b>46 400</b>	<b>s. o.</b>	<b>47 243</b>	<b>32 844</b>	<b>s. o.</b>	

(1) Les services sont fournis par l'entremise de la filiale Société Parc-Auto du Québec.

## Société québécoise d'information juridique

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Ventes de biens et services	12 291	11 157	s. o.	11 730	10 893	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>12 291</b>	<b>11 157</b>	<b>s. o.</b>	<b>11 730</b>	<b>10 893</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>12 291</b>	<b>11 157</b>	<b>s. o.</b>	<b>11 730</b>	<b>10 893</b>	<b>s. o.</b>	

## Transition énergétique Québec

(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Redevances</b>							
Redevances sur l'énergie	18 627	s. o.	s. o.	22 771	s. o.	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>18 627</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>22 771</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>18 627</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>22 771</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	

Note : À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, Transition énergétique Québec est abolie et ses responsabilités sont confiées au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**Tribunal administratif des marchés financiers**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Frais exigibles par le Tribunal administratif des marchés financiers	3	nd	nd	5	nd	nd	DA
<b>Sous-total</b>	<b>3</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>5</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>5</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	

**Tribunal administratif du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Recours instruits	258	10 571	s. o.	457	10 933	s. o.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>258</b>	<b>10 571</b>	<b>s. o.</b>	<b>457</b>	<b>10 933</b>	<b>s. o.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>258</b>	<b>10 571</b>	<b>s. o.</b>	<b>457</b>	<b>10 933</b>	<b>s. o.</b>	

**Tribunal administratif du travail**  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			2019-2020			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Accès à l'information	15	15	100 %	17	17	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>100 %</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>100 %</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>100 %</b>	

